

# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Collectivité :</b>          | Ardenne Métropole - Communauté d'Agglomération  |
| <b>Type d'annonce :</b>        | Avis d'appel à la concurrence   |
| <b>Type de procédure :</b>     | Appel d'offres ouvert   |
| <b>Référence :</b>             | 26T17A  |
| <b>Date de mise en ligne :</b> | Le mercredi 04 mars 2026 à 07:20:02   |
| <b>Date de clôture :</b>       | Le mardi 28 avril 2026 à 16:30:00   |
| <b>Titre :</b>                 | Travaux pour la requalification de la friche industrielle de la Macérienne  |
| <b>Descriptif :</b>            | Travaux pour la requalification de la friche industrielle de la Macérienne en un lieu alternatif à vocation touristique et économique |

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

**Question n° 156** Posée le 16/04/2026 à 18:20:28

*LOT N°09 Menuiseries extérieures bois*

*Pour le bâtiment 6 plan n°03\_308 c*

*Est-ce que les fenêtres type 3 et type 8 sont à prévoir en bois*

*Art. 3.1.2.3.2. – faut-il mettre des grilles d'entrée d'air dans toutes les pièces sèches hors pièces humides*

Répondue le 21/04/2026 à 17:03:52

*Bonjour,*

*Oui, voir l'additif V7.*

---

**Question n° 155** Posée le 16/04/2026 à 17:11:56

*Suite à votre réponse à la question n°96*

*les plafonds intérieurs au boites dans la boite sont à peindre....alors que sur les plans de plafonds suspendus sauf erreur de notre pas il s'agit de plafonds en CLT en plancher haut du RO.*

Répondue le 21/04/2026 à 17:05:08

*Il y a un plafond acoustique SOUS les planchers CLT : ce plafond acoustique est à peindre.*

---

**Question n° 154** Posée le 16/04/2026 à 17:09:33

*Lot 13 Métallerie : Bât 9, l'escalier reliant l'espace de location aux turbines du bât 10 (fichier joint) est-il à la charge du lot 13 ? Il n'apparait pas dans la DPGF.*

*Cordialement.*

Fichier transmis : Escalierbat9Espacelocation.pdf

Répondue le 21/04/2026 à 17:05:52

---

**Question n° 153** Posée le 16/04/2026 à 16:28:06

Bonjour

Concernant le lot 24 :

- pouvez-vous confirmer les épaisseurs de terre végétale à mettre en place ? (DPGF 40 cm, CCCTP 30 cm)
- pouvez-vous confirmer les dimensions des fosses de plantation ? La DPGF et CCTP font référence à 8 m<sup>3</sup> mais il est également question de 2.25 m<sup>3</sup> dans le CCTP
- pouvez-vous confirmer la densité et/ou surface de plantation des couvre sols (poste 2.2.4) car a priori 70 % de la surface est déjà planté avec des vivaces à raison de 8u/m<sup>2</sup> ?

Merci par avance.

Cordialement

Répondue le 23/04/2026 à 07:47:14

- Épaisseur de terre végétale 40cm
- Les fosses de plantations : 8m<sup>3</sup>
- La surface pour le poste 2.2.4 est de 416m<sup>2</sup> pour 4u/m<sup>2</sup> au lieu de 8u/m<sup>2</sup>.
- Sur 1m<sup>2</sup> il doit donc y avoir 8u de vivaces et 4u de couvre-sol.

---

**Question n° 152** Posée le 16/04/2026 à 14:43:03

Bonjour

Concernant le lot 24,

il est indiqué dans le tableau des limites de prestations que le lot 24 doit réaliser les prestations de :

- parking engazonné
- Cheminement piéton en béton
- Accès en pavés y compris rampe, emmarchement et soutènement

Pouvez-vous confirmer que ces prestations ne sont pas due à notre lot ?

De plus, pourriez-vous nous faire parvenir une DPGF avec une colonne quantité entreprise afin de pouvoir modifier des quantités si nécessaire ? En effet, nous n'avons pas le droit de modifier la DPGF du DCE.

Merci par avance.

Cordialement.

Répondue le 21/04/2026 à 17:07:17

Les prestations pour le parking engazonné, chemin piéton en béton et accès en pavés y compris rampe sont au lot VRD et non au lot EV.

Une nouvelle DPGF est accessible avec l'ajout d'une colonne quantité ETS

---

**Question n° 151** Posée le 16/04/2026 à 14:18:55

Bonjour

Concernant le lot 24, pouvez-vous confirmer les dimensions des potelets car le carnet de détails fait référence à des bornes ?

Merci par avance.

Cordialement.

Répondue le 21/04/2026 à 17:07:59

Il y a :

2 bornes anti-stationnement fixe  
1 borne anti-stationnement amovible

---

**Question n° 150** Posée le 16/04/2026 à 10:39:27

Bonjour,  
Merci de nous dire quel plan surfacique VRD et quel plan réseaux est a prendre en compte pour l'appel d'offre du lot n°23 ?

Répondue le 23/04/2026 à 14:33:12

"DCE08.200 LOT 23 PLAN VRD AMENAGEMENTS\_EXTERIEURS 20.02.26  
DCE08.300 LOT 23 PLAN VRD RESEAUX 20.02.26"

---

**Question n° 149** Posée le 16/04/2026 à 10:38:49

Bonjour

Ci dessous une question pour le lot 23 :

• (lot 23) Poste 3.4.7 Massif de fondation pour candélabre , ce massif est également compris dans le poste 16.3 Description des luminaires du lot 19 , qui doit les massifs bétons?

Merci pour votre retour

Répondue le 21/04/2026 à 17:08:40

Au lot 23: VRD

---

**Question n° 148** Posée le 16/04/2026 à 10:38:14

Bonjour,

Ci dessous une question pour le lot n°23 :

- Le poste du DPGF lot 23 « 3.7 clôture et portail » est au lot VRD ou au lot 13 ?

Merci pour votre retour.

Répondue le 21/04/2026 à 17:09:27

Au lot 23: VRD

---

**Question n° 147** Posée le 16/04/2026 à 10:37:28

Bonjour,

Ci dessous des questions concernant le lot n°23.

- Escalier et plateforme en béton coté «Parc Bayard » sur plan « DCE00.1600 CARNET DE DETAILS » c'est au lot VRD , mais sur plan « DCE08.200 LOT 23 PLAN VRD AMENAGEMENTS\_EXTERIEURS 20.02.26 » Dalle et escalier hors lot , qui doit ces éléments ?

- La rampe coté Parc Bayard est bien a prendre en compte dans le lot VRD ?

Merci pour votre retour.

Répondue le 21/04/2026 à 17:09:57

La dalle et l'escalier sont à la charge du lot 3. Voir additif à ce sujet.

---

**Question n° 146** Posée le 16/04/2026 à 08:18:56

Bonjour,

*Veillez trouver ci dessous une liste de question concernant le lot 14 Plâtrerie-isolation-faux plafonds - cloisons bois*

*Au vu du délai restant et au conditionnement de remise de notre offre aux questions posées. Serait-il possible d'obtenir un délai supplémentaire pour le lot 14 afin de remettre un devis conforme à vos attentes ?*

*Bâtiment 1 :*

*Q1 : Des siphons de sol sont représentés dans les futures vestiaires et une partie du laboratoire de production, pouvez vous nous confirmer le classement à l'humidité de ces locaux notamment pour la partie laboratoire de production.*

*Bâtiment 2 :*

*Q2 : Les plafonds du local Stockage conservatoire commun sont repérés EI120 sur le plan archi mais aucun poste EI120 en CCTP.*

*Doit on prévoir les cloison, doublage et plafonds de ces locaux en EI120 ?*

*Q 3 : Le poste 3.1.4.2.2 isolants en fibre de bois rapportés en sous face de plancher a la même localisation que le poste 3.1.4.7.1 plafond phonique type Rénomince que devons-nous chiffrer ?*

*Q 4 : La cloison de séparation entre le local sous station commun et le stockage cinéma enfants PELLICULE et noté  $Rw+C$  62dB en 10cm d'épaisseur. Or avec cette épaisseur aucune cloison plaque de plâtre n'atteint se coéf acoustique, que devons-nous chiffrer ?*

*Q5 : Poste 3.1.4.11.2 Faux plafond type Purebel Solo, Avez-vous un plan de repérage des ilots à mettre en œuvre, sauf erreur ceux si ne sont pas repéré en plans archi ou faux plafond ni même mentionné dans l'étude acoustique. Que devons-nous chiffrer ?*

*Q6 : Un soffite technique et représentée en pointillée le long de la façade Ouest au R+1 mais non présente sur les coupes du bâtiment, pouvons nous obtenir une coupe faisant apparaître les dimensions de ce soffite ?*

*Q7 : Sur les plans du R+1 les cloisons entre locaux et circulation sont indiqué avec parement bois 1 face, or ni le CCTP ni l'étude acoustique ni fait mention, que devons-nous chiffrer ?*

*Bâtiment 3 :*

*Q8 : Poste 3.1.4.11.2 Plafond Purebel Solo pose en ilot est localisé au CCTP en RDC et Mezzanine salle de diffusion or ceux-ci ne sont représentés sur aucun plans, Que devons-nous chiffrer ?*

*Q9 : Les plafonds de la mezzanine sont demandés en ROLPIN dans la notice acoustique mais ilot type Purebel Solo au CCTP que devons-nous chiffrer ?*

*Q10 : Des parements Purebel Duo 100m sont décrit dans la notice acoustique pour la salle de diffusion or dans le CCTP ceux-ci ne sont pas décrit, que devons-nous chiffrer ?*

*Bâtiment 9 :*

*Q11 : Contre cloison acoustique du poste 3.1.2.2.5 et 3.1.2.2.6 font mention d'une acoustique de 67db or la notice acoustique fait étant d'une acoustique de 63dB sur quelle valeur est à prendre en compte ?*

*Q12 : Poste 3.1.4.11.2 Faux plafond Purebel Solo : incohérence de localisation entre les plans archi, coupes, CCTP et étude acoustique. R+1*

*Doit-on prévoir cette prestation au R+1 sur :*

*Stockage groupe ECOLE MUSIQUE*

*Bureau gestionnaire 1 et 2 ECOLE MUSIQUE*

*Bureau rég/tech ECOLE MUSIQUE*

*WC ECOLE MUSIQUE*

*Placard ECOLE MUSIQUE*

*WC Mixte ECOLE MUSIQUE*

*Stockage ECOLE MUSIQUE*

Doit-on prévoir cette prestation au R+2 sur :  
Local info ESPACE TRAVAIL  
Salle de réunion 5p ESPACE TRAVAIL  
Phone box ESPACE TRAVAIL  
WC mixtes ESPACE TRAVAIL  
SG + Assistant Bureau 2 pers ESPACE TRAVAIL

Q13 : Les panneaux de Purebel Solo et duo sol sont-ils de teinte naturelle ou dans la gamme couleur du fabricant ?

Bâtiment 5 :

Q14 : pour les cloisons RDC, doit-on prendre en compte l'affaiblissement acoustique annoté sur plans DCE ou sur notice acoustique.

Q15 : Plafond type 01 SFE : doit-on chiffrer un isolant Biofib Trio 100mm en complément de l'isolant de type IF01 « STEICOFlex 036 100mm »

Q16 : Plafond décoratif avec parement d'habillage en contreplaqué : localisation suivant plan (doubleton avec faux plafond type Purebel ou suivant plan de repérage Faux Plafond.

Q17 : Faux plafond « Purebel Sol » pose en llot : doit-on prévoir des jouées de finitions ? Si Oui, Sur quelle hauteur ?

Q18 : Pour faux plafond partiel de Type « SFE » ou « Plafond décoratif avec parement d'habillage en contreplaqué » : doit-on prévoir des retombées jusqu'en sous-face de plancher ? Si oui quelle finition ?

Fichier transmis : Questionslot14.pdf

**Répondue le 21/04/2026 à 17:14:28**

Bâtiment 1 :

Q1 : le bâtiment 1 n'est pas aménagé. Néanmoins, puisque la destination des locaux est connue, prévoir des plaques hydro pour les contre-cloisons (ART 3.1.2.1.2 "Contre-cloison thermique type 02 « CC Th 02 » : contre cloison renforcée, ép. Totale 168 mm avec parement 1BA18 hydro – locaux humides EB+p – EB+c / isolant chanvre")

Q2: Le local est couvert par une dalle béton qui assure le coupe feu 2 H. Pas de plafond dans ce local.

Q3 : confer additif Lot 14 :

ART 3.1.4.2.2 « Isolant acoustique en fibre de bois rapportés en sous faces de planchers ép. 80 mm »

Article supprimé pour le présent lot

Note : le remplissage des caissons de planchers se fera par le plafond phonique décrit en ART 3.1.4.7.1 « TYPE 02 : plafond phonique type « Rénomince » 13+20 » du CCTP de base.

Q4 : les cloisons  $Rw+C$  62dB sont en principe des voiles BA dans la notice acoustique (ci-dessous extrait) :

En l'absence de cloisons de 10 cm de cette performance acoustique prévoir les cloisons Prégymétal S180 Twin BA25 S ou équivalent -  $Rw+C$  = 67 dB décrites à l'article 3.1.3.4.

Q5 : Respecter les préconisations en localisation à l'article au CCTP et les quantités et de surfaces reprises dans la notice acoustique.

Q6 : architecte

Q7 : confer art 3.1.3.17.1 "Parements d'habillages en contreplaqué 15 mm " - lot 15 "Menuiserie intérieure" - localisation => sur cloisons de distribution intérieure, coté « Dégagement commun », localisation non limitative suivant plans de repérage de l'architecte,

Q8 : ART 3.1.4.11.2 "TYPE 07 : Faux plafond type « Purebel Solo » de chez Siniat ou équivalent, pose en ilots / ossature non apparentes" : il s'agit d'une erreur de localisation - pas de Purebel solo en mezzanine salle de diffusion mais du ROLPIN perforé comme à l'ART 3.1.4.11.3 "TYPE08 : Faux décoratif avec parements d'habillages en contreplaqué 15 mm perforé"

Q9 : voir réponse Q8 ci-dessus

Q10 : prévoir 66 panneaux de 1,20 x 0,60 m (2 rangées surperposées) soit 47,5 m<sup>2</sup> environ pour (représentation d'une rangée suivant plans architecte) pour respecter les 43 m<sup>2</sup> minimum de Purebel Duo 100 mm prévus à la notice acoustique (à prévoir au poste 3.1.5.3.1 "Panneaux muraux de correction acoustique parement fibre de bois"

Q11 : considérer les contre cloisons décrites aux articles 3.1.2.2.5 et 3.1.2.2.6 qui permettront de répondre aux exigences acoustiques du rapport Acoustique

Q12 : confer additif māj V7

Q13 : couleur naturelle

Q14 : sur la notice acoustique

Q15 : uniquement 100 mm STEICOFLEX 036 ditoo ART 3.1.4.4.1 "IF 01 : complexe isolant phonique ép. 100 mm"

Q16 : considérer la localisation reprise à l'article 3.1.4.11.3 "TYPE 08 : Faux décoratif avec parements d'habillages en contreplaqué 15 mm perforé (pas de purebell solo en ilot en mezzanine salle de diffusion)

Q17 : pas de jouées de finition

Q18 : oui prévoir des jouées (en habillage ROLPIN pour les plafonds ROLPIN et en placo pour les plafonds SEF

---

**Question n° 145** Posée le 15/04/2026 à 17:24:00

Question posée le 01/04/2026 restée sans réponse :

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Q1 - 3.1.3.15.3 Bardage – surface courante (Poste transfo / local OM) : Quelle finition sur ce bardage ? Finition à la charge de quel lot ?

Q2 - 3.1.3.17.1 Parements d'habillages en contreplaqué 15 mm : Bâtiment 9 niveau S-1 : Pas de repérage sur plans

Q3 - 3.1.3.16.1 Revêtement mural intérieur acoustique : Bâtiment 9 niveau 1 – Salle polyvalente COWORKING : Pas de repérage sur plans, uniquement repérage panneaux acoustiques en fibre de bois mais pas de repérage lames bois verticales.

Q4 – Question concernant le restaurant niveau 2 du bâtiment 9 : Que devons nous en menuiserie intérieure hormis les 4 portes intérieures ? Finitions quelconques ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 21/04/2026 à 17:15:31

Q1 - 3.1.3.15.3 - Liteaux d'épicéa 40 x 40 de type "Karl1" e.wood : liteaux finis laqué teinte et

finition au choix de l'architecte dans la gamme disponible du fabricant (Brun / Gris intemporel / Gris Patine / Peint noir intense black / Saturé gris silver / Saturé noir charbon) sans supplément de prix.

Q2 - Il s'agit d'une erreur de localisation au CCTP : il n'y a pas d'habillages ROLPIN à prévoir en niveau S-1 du bâtiment 9. Confer additif pour la localisation m à j et modifiée

Q3 - Erreur de localisation / pas de lames bois verticales dans le COWORKING

Q4 - Aucuns aménagements ne sont à prévoir dans le restaurant

---

**Question n° 144** Posée le 15/04/2026 à 17:22:48

Question posée le 10/04/2026 restée sans réponse :

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Q1 - 3.1.3.2.1 Rénovation de châssis intérieurs et de blocs portes vitrés ou opaques existants : Le décapage ne nous paraît pas nécessaire, une révision sérieuse, rebouchage et égrenage suffirait à refaire une peinture correcte, un décapage durerait des semaines et serait très onéreux sans toutefois avoir un meilleur résultat.

Q2 - 3.1.2 Blocs portes intérieurs : Les 5 portes du bâtiment 6 à R+2 sont au tableau de portes en tant que portes neuves tandis que sur les plans Architecte ces mêmes portes ont la mention « EXIST » Que devons-nous retenir ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 21/04/2026 à 17:16:09

Q1 - Dans tous les cas, l'entreprise aura une obligation de résultat sur le rendu des ouvrages après travaux.

Q2 - Blocs portes existants à restaurer - TBPI modifié en conséquence

---

**Question n° 143** Posée le 15/04/2026 à 17:22:08

Question posée le 10/04/2026 restée sans réponse :

Bonjour,

Questions pour le lot N°09 : Menuiseries extérieures bois :

Q1 – Les portes existantes du RDC et R+1 du bâtiment 7 à l'arrière sont à 2 vantaux égaux et ouvrants à l'intérieur, sur les plans projet ces portes deviennent en ouverture extérieure et tiercée, dans ce cas il ne sera pas possible de récupérer ces portes.

Q2 – Bâtiment 6, la porte sous l'escalier à un passage de 800, la conception même du dessin de la porte ne permet pas de la modifier, est ce que 800 peut être toléré du fait du passage à l'escalier et de la porte d'accès à la cave ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 21/04/2026 à 17:16:52

Q1 - au besoin, il sera prévu des blocs portes neufs si les adaptations des existants sont impossibles

Q2 - Conserver les dispositions existantes sur le contrôleur technique n'y voit pas d'objection

---

**Question n° 142** Posée le 15/04/2026 à 17:20:47

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Q1 - 3.1.2.2.4 - Description des éléments de quincaillerie - serrurerie, en rapport avec les abréviations : Il est demandé des fermes portes encastrés, il serait plus judicieux économiquement des prévoir des fermes portes en applique avec bras à coulisse, que doit-on prévoir en base ?

Q2 - 3.1.3.2.1 - Rénovation de châssis intérieurs et de blocs portes vitrés ou opaques existants : Selon la réponse collective donnée le 30.03.2026 : Décapage, préparation des supports selon DTU 59,1 à charge du lot "Menuiserie intérieure" (confer CCTP) - modifié au tableau des portes correctif en additif. Mais quel lot doit la peinture sur ces ensembles ?

Q3 - 3.1.3.10.1 - Trappes sans exigence au feu : Quelles dimensions ? Par manque de précisions, combien de trappes devons-nous prévoir ?

Q4 - 3.1.3.10.2 - 3.1.3.10.2 - Trappes PF / CF EI60 : Le titre de ce poste mentionne des trappes EI60 tandis que le descriptif de ce poste mentionne des trappes EI30, que devons-nous retenir ? Par manque de précisions, combien de trappes devons-nous prévoir ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

**Répondue le 21/04/2026 à 17:17:32**

Q1 - 3.1.2.2.4 : Généraliser les fermes portes en applique à glissière (les fermes portes à compat sont proscrits).

Q2 - 3.1.3.2.1 : les peintures sont à charge du lot 15 "Menuiserie intérieure" (confer tableau des blocs portes intérieurs mis à jour)

Q3 - 3.1.3.10.1 : prévoir une trappe par gaine par niveau sauf où passe la ventilation seule et hors gaines de désenfumage. Trappe de section 40 x 40.

Q4 - 3.1.3.10.2 : IL faut bien prévoir des trappes EI60 (CF 1 h) et non des trappes CF 1/2h.

---

**Question n° 141** Posée le 15/04/2026 à 12:24:22

bonjour

dans le dpgf dans la partie récapitulatif il y a un "plateau libre (coque vide) R+1, hors dans le dpgf détaillé il n'existe pas ? pouvez fournir un nouveau dpgf ou peut t'on l'enlever ou le mettre sans objet ?

**Répondue le 21/04/2026 à 17:18:14**

Il n'y a plus de "plateau libre" - on peut mettre "sans objet"

---

**Question n° 140** Posée le 15/04/2026 à 10:29:23

Question posée le 01/04/2026 restée sans réponse :

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Q1 - 3.1.3.15.3 Bardage – surface courante (Poste transfo / local OM) : Quelle finition sur ce bardage ? Finition à la charge de quel lot ?

Q2 - 3.1.3.17.1 Parements d'habillages en contreplaqué 15 mm : Bâtiment 9 niveau S-1 : Pas de repérage sur plans

Q3 - 3.1.3.16.1 Revêtement mural intérieur acoustique : Bâtiment 9 niveau 1 – Salle polyvalente COWORKING : Pas de repérage sur plans, uniquement repérage panneaux acoustiques en fibre de bois mais pas de repérage lames bois verticales.

Q4 – Question concernant le restaurant niveau 2 du bâtiment 9 : Que devons nous en menuiserie intérieure hormis les 4 portes intérieures ? Finitions quelconques ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 16/04/2026 à 11:09:10

Bonjour,

Q1 - 3.1.3.15.3 - Liteaux d'épicéa 40 x 40 de type "Karl1" e.wood : liteaux finis laqué teinte et finition au choix de l'architecte dans la gamme disponible du fabricant (Brun / Gris intemporel / Gris Patine / Peint noir intense black / Saturé gris silver / Saturé noir charbon) sans supplément de prix.

Q2 - Il s'agit d'une erreur de localisation au CCTP : il n'y a pas d'habillages ROLPIN à prévoir en niveau S-1 du bâtiment 9. Confer additif pour la localisation māj et modifiée

Q3 - Erreur de localisation / pas de lames bois verticales dans le COWORKING

Q4 - Aucun aménagement n'est à prévoir dans le restaurant

Cordialement,

---

**Question n° 139** Posée le 14/04/2026 à 17:05:41

Concernant le LOT 12

Concernant le poste 3.1.3.2.1 sécurisation ,... système d'éclusage

Que voulez-vous dire par ses travaux

A savoir que l'escalier et la passerelle sont au LOT 13

La palissade, les garde-corps et le portillon sont au poste 3.1.3.15

Et que d'après le dossier de plan DCE03-400 page 23/42 il y est écrit qu'il n'y a pas d'intervention sur la passerelle et le système d'écluses existants

Lors de la visite de chantier nous n'avons pas eu accès à cette zone et les photos dans le DCE ne nous permettent pas de voir l'ensemble

Pourriez-vous m'en dire plus

Répondue le 16/04/2026 à 11:07:11

Bonjour,

Il s'agit d'une prestation que nous avons décidé d'ajouter avec l'architecte du patrimoine, contrairement à l'indication du plan DCE03-400.

Il s'agit d'une rénovation "esthétique" et "sécuritaire" comme à réaliser selon les prescriptions du CCTP.

Un reportage photographique du système d'éclusage est joint.

Cordialement,

Fichier transmis : 26T17A12reponse141systemeeclusage.pdf

---

**Question n° 138** Posée le 14/04/2026 à 17:03:14

Bonjour

Concernant le lot 24, à quoi correspond le poste 4.1 ? Que faut-il chiffrer ?

Merci par avance.

Cdt

Répondue le 23/04/2026 à 07:47:47

Il n'y a rien à chiffrer. Les revêtements de surface sont au lot VRD.

**Question n° 137** Posée le 14/04/2026 à 14:25:41

*Lot 03 - Bonjour,*

*En réponse à la question n°103 ou 106 sur le document Suivi QR , "Les prises d'air ne sont pas explicitement mentionnées sur les plans mais doivent être prévues par l'entreprise suivant le règlementation en vigueur", n'étant pas spécialiste et à ce stade de l'étude, même s'il n'est pas possible d'obtenir l'emplacement des "prises d'air", pourriez-vous nous localiser sur les plans les VB et VH des locaux techniques tel que mentionné au CCTP "suivant plan des locaux". Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

**Répondue le 21/04/2026 à 17:19:05**

*Les destinations des locaux sont connues suivant les indications du plan d'architecte et les locaux techniques sont identifiés. En fonction de la taille et nature du local une VH/VB sera nécessaire, à déterminer par l'entreprise. Des ouvertures/grilles sont à prévoir au niveau du bâtiment 3, permettant la ventilation du vide sanitaire /remplissage du sous sol en cas de crue (voir indications sur le plan 437 DCE CET STR PLN 03 FOND 301 "fondations bat 3"*

---

**Question n° 136** Posée le 14/04/2026 à 11:56:26

*Lot 03 - Bonjour,*

*Il est demandé au lot 03 de réaliser pour le lot plomberie qui à la charge de la fourniture et pose d'un ensemble pompe de relevage pour matières FECALES (page 116 cctp lot 20) une fosse étanche de relevage. Pourriez-vous nous donner les sections de l'ouvrage BA à réaliser et sa localisation sur plan. Merci pour votre réponse,. Bien cordialement.*

**Répondue le 21/04/2026 à 17:19:44**

*La station de relevage EU est localisée sur le plan VRD, proche du bâtiment 5.*

---

**Question n° 135** Posée le 14/04/2026 à 11:55:59

*LOT 25 :*

*Dans le DCE il est indiqué : "À noter qu'il faudra prévoir des gaines de 160 sur tous les traits orange, et une gaine verte de 60 entre les 2 emplacements des onduleurs."*

*Pouvez-vous préciser si nous prenons en charge la partie genie civil (tranchées) pour installer ces gaines ?*

**Répondue le 21/04/2026 à 17:20:08**

*La tranchée commune est à la charge du lot 23: VRD*

---

**Question n° 134** Posée le 14/04/2026 à 11:22:32

*Bonjour,*

*Nous souhaiterions obtenir des précisions pour le Lot N°20 sur les points suivants :*

*L'AEP générale est-elle recréée pour répondre aux nouveaux besoins du bâtiment, avec une alimentation du bâtiment 6 réalisée par le lot VRD, ou s'agit-il d'une reprise sur l'existant ?*

*Pour le dimensionnement du surpresseur, merci de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes :*

*diamètre disponible?*

*pression disponible?*

*débit disponible?*

*Devons-nous prévoir des attentes EU au niveau des CTA pour l'évacuation des condensats*

?

Concernant le DPGF, pouvez-vous confirmer qu'il n'y a pas de doublon ?

En effet, un surpresseur est mentionné dans le DPGF des bâtiments 06 & 07, et une PSE prévoit également un surpresseur provisoire.

À quoi correspond précisément cette PSE ?

Aucune réponse

---

**Question n° 133** Posée le 14/04/2026 à 10:41:24

Bonjour,

Lot N°16 - Pouvez vous nous dire quelle type de chape et de finition au sol est à prévoir à R2 du bâtiment 9 ainsi que les finition murs et plafonds s'il vous plait ( zone Restauration/Plonge) ?

D'avance merci.

Répondue le 16/04/2026 à 11:02:49

Bonjour,

Le restaurant est livré sans chape (plateau vide livré brut avec uniquement les attentes alimentations / évacuations).

Cordialement,

---

**Question n° 132** Posée le 14/04/2026 à 09:59:05

Bonjour,

Merci de bien vouloir transmettre le plan de masse projet en DWG.

Cordialement,

Répondue le 23/04/2026 à 14:32:23

Bonjour,

Ce plan vient d'être déposé dans les documents de la consultation.

---

**Question n° 131** Posée le 13/04/2026 à 18:11:42

Lot 03 - Bonjour,

Pourriez-vous nous localiser plus précisément sur des plans les gaines techniques maçonnées en béton cellulaire, les plans "Architecte" et par exemple le plan électricité ne sont pas en corrélations. D'autre part, le lot peinture ne prescrits des d'enduits GS sur les gaines techniques en béton cellulaire uniquement du bât. 9, ces gaines sont-elles en partiellement en cloison au lot plâtrerie ? Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Répondue le 21/04/2026 à 17:22:25

Les gaines maçonnées en béton cellulaire sont localisées sur les plans de structure (437 DCE CET STR PLN ..) et se trouvent uniquement dans le bâtiment 9.

---

**Question n° 130** Posée le 13/04/2026 à 17:06:33

Lot N°15 : Menuiseries intérieures:

Essence plancher scène; Hêtre ou chêne ?

Question déjà posée le 25.03.2026 restée sans réponse

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 21/04/2026 à 17:22:54

Partir sur du chêne (confer additif)

---

**Question n° 129** Posée le 13/04/2026 à 14:16:21

*Pourriez vous nous donner des précisions techniques sur la motorisation des portails pour le lot n°23.*

Répondue le 21/04/2026 à 17:23:25

*Pas de motorisation. Fonctionnement avec gâche électrique sans motorisation.*

---

**Question n° 128** Posée le 13/04/2026 à 11:02:48

*Bonjour,*

*Suite à vos réponses contradictoires aux questions n°53 et n°70 concernant les chapes du bâtiment 6, pourriez-vous nous préciser les éléments à prendre en compte ?*

*Dans l'attente de votre retour afin de pouvoir avancer sur ce point.*

Répondue le 16/04/2026 à 11:01:21

*Bonjour,*

*Confer réponse de la question 70 à prendre en compte :*

*Il s'agit d'une erreur de localisation : pas de chape pour les bâtiments 6 & 7.*

*Le lot Carrelage ne doit que la rénovation du carrelage et des plinthes existantes (ART 3.1.3.1.) et les compléments de plinthes éventuels suite au recloisonnement, en particulier dans les espaces sanitaires et locaux associés en niveau RDC et niveau 1.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 127** Posée le 13/04/2026 à 09:49:33

*LOT N°17-Suite à la réponse N°71-*

*Vous précisez : CTBX-5 mm lorsqu'un sol souple doit être réalisé sur plancher bois existant avant ragréage.*

*Sauf erreur de notre part le sol souple est posé sur chapes neuves ou dalle béton existantes.*

*Le cas échéant pouvez-vous nous localiser ces plancher bois existants ou bien fournir un plan de chape et panneau CTBX ?*

*D'avance merci.*

Répondue le 16/04/2026 à 10:58:06

*Bonjour,*

*Effectivement, la mise en œuvre des revêtements de sols souples de votre lot ne concerne que les supports chapes ciment / planchers béton.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 126** Posée le 13/04/2026 à 09:25:08

*Lot 03 - Bonjour,*

*Il est prescrit au CCTP un flochage thermique uniquement du sous-sol du bât. 5. Le CCTP du lot 14 plâtrerie décrit un flochage thermique du bâtiment 18 (page 29/47). Devons prévoir cette prestation complémentaire à notre lot ? Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

Répondue le 21/04/2026 à 17:24:09

*Non, cette prestation est au lot 14.*

---

**Question n° 125** Posée le 13/04/2026 à 08:38:53

*Lot N°18:*

*suite à l'analyses des plans de structure au niveaux du bâtiment 09, il y a des cloisons en YTONG sur tous les niveaux aux (S1 sous sol , RDC R0 et étage R1) devons prévoir enduit GS sur tous*

---

les niveaux ou uniquement sur le niveau S1 qui est le niveau 0 ou le R0 ?

Répondue le 16/04/2026 à 10:56:49

Bonjour,

L'enduit GS est nécessairement à appliquer sur toutes les faces de maçonneries Ytong apparentes.

Cordialement,

---

**Question n° 124** Posée le 10/04/2026 à 17:07:39

Lot N°18-Pouvez-vous reformuler la réponse à la question N°78, nous ne distinguons pas les murs en Ytong sur les plans ?

Répondue le 16/04/2026 à 10:56:00

Bonjour,

Tous sur le plan sauf ceux éventuellement réalisé en béton selon les plans de principe de structure de CET ingénierie.

Cordialement,

---

**Question n° 123** Posée le 10/04/2026 à 16:57:59

LOT N°18 - Question n°78 -

Bonjour,

Pouvez-vous préciser si le R+1 est cerné ?

Répondue le 16/04/2026 à 10:55:08

Bonjour,

Non: La distribution intérieure Ytong généralisée ne concerne que le cloisonnement du niveau S-1 (le niveau où est situé le magasin seconde main) du bâtiment 9. Selon les plans de principe de structure du BET, il y a sans doute du cloisonnement Ytong sur les deux autres niveaux supérieurs => voir plans de principe de structure de CET Ingénierie.

Cordialement,

---

**Question n° 122** Posée le 10/04/2026 à 10:46:24

Bonjour,

Questions pour le lot N°09 : Menuiseries extérieures bois :

Q1 – Les portes existantes du RDC et R+1 du bâtiment 7 à l'arrière sont à 2 vantaux égaux et ouvrants à l'intérieur, sur les plans projet ces portes deviennent en ouverture extérieure et tiercée, dans ce cas il ne sera pas possible pas possible de récupérer ces portes.

Q2 – Bâtiment 6, la porte sous l'escalier à un passage de 800, la conception même du dessin de la porte ne permet pas de la modifier, est ce que 800 peut être toléré du fait du passage à l'escalier et de la porte d'accès à la cave ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 16/04/2026 à 10:54:11

Bonjour,

Q1 - au besoin, il sera prévu des blocs portes neufs si les adaptations des existants sont impossibles

Q2 - Conserver les dispositions existantes sur le contrôleur technique n'y voit pas d'objection

Cordialement,

---

**Question n° 121** Posée le 10/04/2026 à 10:31:24

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Q1 - 3.1.3.2.1 Rénovation de châssis intérieurs et de blocs portes vitrés ou opaques existants : Le décapage ne nous paraît pas nécessaire, une révision sérieuse, rebouchage et égrenage suffirait à refaire une peinture correcte, un décapage durerait des semaines et serait très onéreux sans toutefois avoir un meilleur résultat.

Q2 - 3.1.2 Blocs portes intérieurs : Les 5 portes du bâtiment 6 à R+2 sont au tableau de portes en tant que portes neuves tandis que sur les plans Architecte ces mêmes portes ont la mention « EXIST » Que devons-nous retenir ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 16/04/2026 à 10:53:19

Bonjour,

Q1 - Dans tous les cas, l'entreprise aura une obligation de résultat sur le rendu des ouvrages après travaux.

Q2 - Blocs portes existants à restaurer - TBPI modifié en conséquence

Cordialement,

---

**Question n° 120** Posée le 10/04/2026 à 09:46:41

Bonjour,

Quel lot doit la chape finition Terrazzo sur le plancher bas du RDCH du bâtiment 5 (Extrait plan ci-joint). Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Fichier transmis : bat5-Chapeterrazzo.pdf

Répondue le 16/04/2026 à 10:52:01

Bonjour,

Le lot n°03.

Cordialement,

---

**Question n° 119** Posée le 09/04/2026 à 17:18:57

lot 3 - Bonjour,

Il est demandé à l'article 6.7.6.7 Réseaux Divers les fourreaux à prévoir enterrés. Les plans en l'état (Elec. et Réseaux VRD) ne permettent pas d'en définir les types et nombres.

Pourriez-vous nous adresser un plan des fourreaux. D'autre part, y a-t-il des réseaux de chauffage enterrés, devons nous les tranchées pour le lot chauffage ? Dans l'affirmatif nous tracer aussi ces réseaux svp. Merci pour votre réponse . Bien cordialement.

Répondue le 21/04/2026 à 17:24:57

L'ensemble des réseaux (incl. réseaux de chauffage) figure sur le plan VRD réseaux.

**Question n° 118** Posée le 09/04/2026 à 16:44:50

LOT 12 - Ferronnerie Patrimoniale  
Poste 3.1.2.1.1 Déconstruction

Pouvez-vous nous confirmer que la toiture sera ouverte permettant la dépose des escaliers et la cage ascenseur avec une grue ?

Pouvez-vous confirmer que la cage d'ascenseur peut être découpée sans avoir besoin de récupérer les morceaux ?

Merci

Répondue le 16/04/2026 à 10:51:26

Bonjour,

Les escaliers et monte-charge seront déposés dans le cadre du marché de dépollution désamiantage en cours.

Cordialement,

---

**Question n° 117** Posée le 09/04/2026 à 15:48:20

Général - Bonjour,  
Pour information, l'échelle 1/100 des plans série 500 (Plomberie) n'est pas respectée au format PDF. Manque +/- 10 %. Merci d'en prendre acte. Bien cordialement.

Répondue le 16/04/2026 à 14:25:13

Bonjour

Voir additif publié le 16 avril 2026.

Cordialement,

---

**Question n° 116** Posée le 09/04/2026 à 14:55:20

Dans le lot n°23, les postes revêtement de surface (béton sablé et pavés) ne sont pas identifiés au même endroit en fonction des plans.

- Sur le plan architecte = béton sablé et pavés
- sur le plan DWG « PLAN VRD DCE.dwg » = se n'est que des pavés

Pourriez vous nous indiquer ce que nous devons chiffrer et/ou nous transmettre les plans à jour

Répondue le 21/04/2026 à 17:25:37

Les revêtements figurent sur le plan "DCE08.200 LOT 23 PLAN VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS.pdf"

---

**Question n° 115** Posée le 09/04/2026 à 14:52:34

LOT 3 - Bonjour,

Pourriez-vous nous préciser si nous devons prévoir un édicule en toiture du bâtiment 2 tel que représenté sur l'extrait du plan "Architecte" ci-joint (dimensions à préciser) ou devons nous en tenir au plan de structure tel que représenté par la coupe sur la cage d'ascenseur. Merci pour votre réponse. Bien cordialement

Fichier transmis : BATN2-CAGEASCENSEURENTOITURE.pdf

Répondue le 16/04/2026 à 10:49:24

Bonjour,

Edicule à prévoir dans le cadre de la réponse de l'offre suivant plan d'architecte. Hauteur précise à optimiser en fonction de l'équipement technique retenu par le titulaire du lot ascenseur.

Cordialement,

---

**Question n° 114** Posée le 09/04/2026 à 14:51:56

lot 23 - VRD

Pour le poste 3.2.5 est identifié sous 4 dénomination différentes. Les 3 concernant les démolitions sont bien défit au CCTP.

Par contre le "3.2.5 - Relevé géomètre emprise galerie existante" n'est pas identifié et définit dans le CCTP.

- Devons nous le chiffrer ?
- Si oui, quelles sont les attentes et étendues de ce poste?

Répondue le 21/04/2026 à 17:26:17

L'emprise de la galerie existante ainsi que les locaux sous terrains adjacents doivent faire l'objet d'un géomètre: "galerie de liaison", "Galerie sous voirie pompiers" et "sous sols hors emprise bâtiment 6" suivant le CCTP Lot2, page 6.

---

**Question n° 113** Posée le 09/04/2026 à 14:01:12

Bonjour,

Concernant le lot n°03, vous prévoyez de refaire une couche de forme de 90cm sous le dallage du bâtiment 2 avec un dallage de 15cm d'épaisseur soit un fond de fouille à -1.35m du fini.

- Avez-vous réalisé des sondages à ce niveau-là comme le bâtiment n°9 afin de savoir si nous devons ou pas de la reprise en sous-œuvre ?
- Afin d'éviter toute reprise en sous-œuvre si les fondations sont à -0.80m, est-il possible de réduire la couche de forme à 65cm d'épaisseur ?
- On peut voir également, qu'il y a eu une couche de forme de réalisée pour le bâtiment 2 entre les sondages de 2023 et ceux de 2025. Faut-il vraiment prévoir de purger cette substitution ?

Concernant le bâtiment n°9, il faut prévoir une couche de forme de 120cm et un dallage de 16cm soit un fond de fouille à -1.36m. On peut voir que sur les coupes schématiques des sondages, les fonds de fouilles se trouvent entre -1.08m et -1.12m du terrain actuel.

- Faut-il prévoir de la reprise en sous-œuvre étant donné que l'on terrasse plus profondément ou on pourra se permettre de réduire la couche de forme de 30cm ? Etant donné les charges qui seront autour des 0.4T/m<sup>2</sup> voir 0.5T/m<sup>2</sup> et non 2.00T/m<sup>2</sup>, il sera suffisant de faire une couche de forme de 90cm également afin d'éviter toute reprise en sous-œuvre.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

Répondue le 16/04/2026 à 10:48:16

Bonjour,

Selon les rapports des missions G5 GINGER : NRE2.N.145-029.C - CHARLEVILLE-MEZ - Diag. bat. 5 et 9 - G5 en date du 30/07/2025 et NRE2.N.145-013 - CHARLEVILLE-MEZ - Diag. bat. 1,2, 3 et 4 - G5 en date du 24/01/2024 ;L'assise des façades des bâtiments est plus profonde que l'assise de la couche de forme du dallage et radier, dans la lecture de ces rapports, il ne faut pas

*confondre l'arrêt du sondage de reconnaissance et l'assise des fondations.  
Concernant les quelques poteaux centraux, l'entreprise prévoira la reprise en sous-œuvre,  
selon les cas repris dans les précédents rapports G5.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 112** Posée le 09/04/2026 à 13:36:15

*LOT 03*

*Vous mentionnez dans le CCTP poste 7.5.5 (charpente métallique) les planchers du bâtiment 09.  
Sur les plans de structure, il n'y a pas de plancher collaborant à mettre en œuvre, ni poutres de  
représentées dans les IFC.*

*Pourriez-vous indiquer les zones concernées ?*

*Cordialement,*

Répondue le 16/04/2026 à 10:46:57

*Bonjour,*

*Les planchers sont repris sur le plan 10.220-437 - DCE - STR - 904 - PLANCHER HAUT R1 BAT 9.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 111** Posée le 09/04/2026 à 11:46:50

*LOT 03 - Bonjour,*

*Bât. n°9, le plancher du Sas / Entrée Commun niv. -2.40 (voir plan joint) est à prévoir en  
structure bois comme indiqué au plan "Structure" ou en béton + isolation suivant le plan  
"architecte" ? Pouvez-vous nous fournir éventuellement un détail de ce plancher (Infrastructure  
de support, etc). Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

Fichier transmis : BAT9-PLANCHERSAS-ENTRECOMMUNNIV-240.pdf

Répondue le 16/04/2026 à 10:42:02

*Bonjour,*

*Cette partie de plancher est à prévoir en béton armé selon l'article 6.7.9 " Plancher bas  
porté par les fondations sur vide sanitaire ". Concernant la finition elle est de type Terrazo. La  
finition Terrazzo figure dans l'additif art 6.7.14.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 110** Posée le 08/04/2026 à 16:32:26

*LOT 3 - Bonjour,*

*Concernant le plancher haut S1 bât. 9 (selon repérage ci-joint), pourriez-vous détailler les  
"butons", section, localisation, etc. Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

Fichier transmis : BUTONS-10218-437-DCE-STR-902-PLANCHERHAUTS1BAT9.pdf

Répondue le 10/04/2026 à 16:20:12

*Bonjour,*

*A définir lors de la phase d'exécution par l'entreprise dans le cadre de ses études  
d'exécution.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 109** Posée le 08/04/2026 à 16:30:33

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci joint notre fichier de questions.

Vous en souhaitant bonne réception.

Fichier transmis : Lotn23-Questionssurqualification.pdf

**Répondue le 21/04/2026 à 17:27:21**

En effet, dans le cadre de la réponse pour le lot 23, pas tous les qualifications notées dans le CCTP sont exigées. Il faut retenir les qualifications suivantes (annule et remplace art.1.3 du CCTP Lot 23):

232: Travaux de terrassements courants

234: Couches de forme en matériaux granulaires

341à 347: Chaussées urbaines

514: Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé.

Contrairement aux indications du CCTP, la qualification QUALIPAYSAGE n'est pas exigée pour répondre au lot 23.

---

**Question n° 108** Posée le 08/04/2026 à 16:08:16

Bonjour,

Dans le RC article 7, vous indiquez que "les variantes ne sont pas autorisées."

Dans le CCTP du lot n°23, article 1.4.2, vous indiquez que "L'entrepreneur pourra proposer des variantes par rapport aux matériels, matériaux et principes."

Pourriez vous nous indiquer si le marché est ouvert aux variantes ou pas?

Bonne réception.

**Répondue le 10/04/2026 à 16:19:12**

Bonjour,

Comme l'indique l'article 7 du RC, les variantes proposées par le candidat ne sont pas autorisées.

Cordialement,

---

**Question n° 107** Posée le 08/04/2026 à 15:30:30

LOT 03 - Bonjour,

IL apparait sur le plan de structure du bâtiment 5 haut R0 (Ci-joint) des HEA de 400 en reprise de plancher (non colorés en bleu). Sont-ils à prévoir ou s'agit-il d'une erreur ? Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Fichier transmis : STRUCTUREMETAL-10214-437-DCE-STR-503-PLANCHERHAUTR0BAT5.pdf

**Répondue le 10/04/2026 à 16:18:15**

Bonjour,

Il s'agit d'une erreur. Voir coupe détail: des poutres HEA360 sont à prévoir en face supérieure (sauf au droit de l'escalier hélicoïdale en bleu sur le plan.

Cordialement

---

**Question n° 106** Posée le 08/04/2026 à 11:52:08

Bonjour,

Nous attirons votre attention sur les incohérences relevées entre le CCTP, le tableau des

finitions, les plans DCE ainsi que les éléments issus des questions réponses.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'additif pour le recalage des prestations du tableau des finitions.

Par ailleurs, pourriez-vous décaler la date au jeudi 30 avril afin de pouvoir finaliser correctement le projet, compte tenu des vacances scolaires entre-temps ?

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Répondue le 09/04/2026 à 13:56:30

Bonjour,

Les réponses aux questions seront transmises demain.

L'additif sera publié la semaine prochaine.

Le calendrier de la procédure ne permet pas un autre report de la date limite de réception des offres.

Cordialement,

---

**Question n° 105** Posée le 08/04/2026 à 09:16:13

Bonjour

Suite à la question posée le 20 mars dernier concernant les postes de clôtures et portails, pouvez-vous nous confirmer quel lot à en charge la fourniture et pose de ces éléments (VRD ? Serrurerie ?). Si comme évoqué dans la réponse, ces postes sont bien à charge du lot serrurerie, pouvez-vous modifier la DPGF du lot VRD ?

Merci

Répondue le 16/04/2026 à 10:39:42

Bonjour,

Oui ces ouvrages sont à prévoir au lot 13 "Métallerie - serrurerie".

Cordialement,

---

**Question n° 104** Posée le 07/04/2026 à 17:59:01

Madame, Monsieur,

Pour la clause d'insertion sociale du lot n°23, dans le CCAP version 2, il est indiqué un minimum de 304 heures. Dans l'annexe à l'AE pièce 26T17A23 AE Annexe insertion sociale, le volume d'heure minimal indiqué est de 560 heures.

Pourriez vous nous indiquez sur quel volume horaire nous devons nous engager au minimum. Vous en remerciant par avance.

Répondue le 08/04/2026 à 07:45:01

Bonjour,

Le volume du lot n°3 est fixé à 304 heures. La version n°2 de l'annexe correspondante indique bien ce nombre d'heures.

Bien cordialement,

Fichier transmis : 26T17A23AEAnnexeinsertionsocialeV2.pdf

---

**Question n° 103** Posée le 07/04/2026 à 10:41:45

Lot 03 - Bonjour,

Pourriez-vous svp nous localiser sur les plans les articles suivants du CCTP (Nous ne les trouvons pas sur les plans) :

6.8.9.1. *Prise d'air pour ventilation basse*  
6.8.9.2. *Conduits verticaux et trainasses pour V.H. de locaux*  
6.8.9.3. *Prise d'air pour ventilation basse de locaux en RDC*  
*Merci par avance. Bien cordialement.*

**Répondue le 10/04/2026 à 16:15:50**

*Bonjour,*

*Les prises d'air ne sont pas explicitement mentionnées sur les plans mais doivent être prévues par l'entreprise suivant le règlementation en vigueur.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 102** Posée le 07/04/2026 à 10:05:25

*Lot 03 - Bonjour,*

*Sur le plan « repérage finition des sols plan archi » il est indiqué la réalisation de dalle béton poli avec agrégats du site.*

*S'agit-il bien là de réaliser (contrairement au CCTP béton tradi. poli) un sol béton avec incrustation par cloutage au moment du coulage de matériaux de récupération du site ? Dans l'affirmatif nous indiquer quel type d'agrégats, à qui en revient le concassages et les transports. Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

**Répondue le 16/04/2026 à 10:34:30**

*Bonjour,*

*Prévoir plancher béton finition Terrazzo. Dans le cadre de la remise de prix, voir nouveau prix dans l'additif.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 101** Posée le 07/04/2026 à 09:56:52

*LOT 11 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM*

*Bonjour,*

*Concernant les ensembles repliables, vous semblez décrire dans le CCTP des portes repliables avec un parement bois rajouté dessus. D'après les plans, serait-il possible de vous proposez des cloisons repliables ?*

*En vous remerciant,*

*Cordialement*

**Répondue le 16/04/2026 à 10:38:14**

*Bonjour,*

*Confer réponse à la question 66. Si besoin, les ouvrages pourront être de type cloisons repliables.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 100** Posée le 03/04/2026 à 10:04:51

*LOT 11 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM*

Bonjour,

1 - Confirmez vous que les châssis type 7 sur le retour Nord de l'escalier du bâtiment 9 sont CF 1/2 h ? Car tous les châssis autour sont PF 1/2 h. Que devons nous prévoir ?

2 - Concernant les portes repliables CF et PF, je me permets d'insister à nouveau sur le fait qu'il n'existe pas de PV feu sur ce type de produit. J'insiste également à nouveau sur le fait que même si ce produit existait, il serait impossible d'ajouter un parement bois dessus. En effet cela reviendrait à ajouter du combustible, ce qui rendrait le PV feu caduc.

3 - Auriez-vous un carnet de détails de l'architecte sur les menuiseries du bâtiment 3 (dito les autres bâtiments) ?

4 - Je relance également la question du désenfumage du bâtiment 3 qui est hors dimensions des fournisseurs (2380x2600 mm ht). De plus, il est indiqué sur la vue en plan mais pas sur les plans de façade. Que devons nous prévoir ?

5 - Pour les châssis en remplissage opaque du bâtiment 3, confirmez-vous qu'il s'agit de tous les éléments en vert seulement sur la maquette 3D ?

En vous remerciant par avance,

Cordialement

**Répondue le 21/04/2026 à 17:28:24**

1 - châssis PF 1/2h

Confer réponse à la question 86

3 - Il n'y a pas de carnet de nomenclature de ces menuiseries. Se référé aux plans / façades / coupes du bâtiment 3 et au carnet de détails mis à jour dans le cadre de l'additif.

4 - Prévoir un châssis ouvrant oscillo pour le désenfumage naturel de la salle de diffusion. Un recoupement pourra être proposé en phase exécution.

5 - Oui. Les plans et détails du bâtiment du bâtiment font l'objet d'un additif en cours précisant ces éléments.

---

**Question n° 99** Posée le 03/04/2026 à 08:35:42

Questions :

- Pour le poste 3.1.2.6.1: les mise en peinture sur ouvrage bois prépeints vous dite ensembles du projet , hors zone non aménagées précités en début de partie 3 et dans le tableaux finitions portes et châssis c'est écrit dans toutes les zones à vernir par lot N°18 , devons-nous prévoir la mise en peinture totale du chantier en fonction du tableaux ?

- Devons-nous prévoir une finition vernis ou peinture dans notre lot ,sur les protections PRO1 des portes selon de tableaux de finition portes qui sont avec la protection Rolpin bati car elle n'est pas en Pyro ?

Question modifiée par la collectivité

Questions :

1- Pour le poste 3.1.2.6.1: les mise en peinture sur ouvrage bois prépeints vous dite ensembles du projet , hors zone non aménagées précités en début de partie 3 et dans le tableaux finitions

portes et châssis c'est écrit dans toutes les zones à vernir par lot N°18 , devons-nous prévoir la mise en peinture totale du chantier en fonction du tableaux ?

2- Devons-nous prévoir une finition vernis ou peinture dans notre lot ,sur les protections PRO1 des portes selon de tableaux de finition portes qui sont avec la protection Rolpin bati car elle n'est pas en Pyro ?

Répondue le 16/04/2026 à 10:32:22

Bonjour,

1. Confer réponse à la question 45 : "A noter que les peintures sur l'intégralité des ouvrages bois sont à prévoir au lot 18 "Peintures", y compris dans les zones / locaux où les peintures murales sont à prévoir par les utilisateurs."

2. Concernant les blocs-portes :

Les exigences principales portent sur la résistance au feu (EI, E, etc.), pas sur le parement décoratif

L'habillage bois (type Rolpin) est considéré comme un revêtement mural rapporté, donc soumis aux règles de réaction au feu des parois qu'il habille.

Les PRO1 / PRO1Bis ROLPIN 7 mm resteront donc non vernis pour conserver une unité d'aspect de parement extérieur avec les autres habillages muraux ROLPIN Pyro.

Cordialement,

---

**Question n° 98** Posée le 02/04/2026 à 15:29:55

lot 03 - Bonjour,

Il est précisé au plan démolition du bâtiment n°9 que les poutres et poteaux métalliques du plancher en pente haut du R1 sont conservés. Sur les plans de structure de nouvelles poutres sont dessinées (voir plans ci-joint) . Le CCTP prescrit à l'article 7.5.4 un plancher de la toiture bât. 9 en titre puis support planchers bois CLT sur vide technique(Voir extrait CCTP ci-joint). Pouvez-vous préciser l'ensemble de ces prestations à retenir. Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Fichier transmis : STRUCTUREMETALBATN9.pdf

Répondue le 10/04/2026 à 16:13:19

Bonjour,

Il faut se référer aux plans de structure. Les poutres existantes supportant la toiture sont à démolir et à remplacer, à la charge du lot 3. Les poteaux sont à conserver.

Cordialement,

---

**Question n° 97** Posée le 02/04/2026 à 13:59:12

Bonjour, sachant que la date limite de remise des offres est fixée au mercredi 15 avril à 16h30, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points.

À ce jour, de nombreuses questions concernant les lots n°16, 17 et 18 restent en attente de réponse. Ces éléments sont essentiels pour nous permettre d'établir une proposition complète et conforme.

Par ailleurs, compte tenu de la réduction du délai disponible liée notamment au lundi de Pâques férié ainsi qu'à la période de congés, les conditions actuelles ne nous permettent pas de finaliser notre dossier dans des conditions optimales.

Dans ce contexte, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envisager un report de la date limite de remise des offres, afin de garantir une réponse de qualité.

*Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à notre demande.*

**Répondue le 03/04/2026 à 07:55:18**

*Bonjour,*

*La date limite vient d'être repoussée au mardi 28 avril 2026 - 16h30.*

*Des réponses vont être publiées dès aujourd'hui.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 96** Posée le 01/04/2026 à 18:39:35

*lot 18 :*

*- Les murs périphériques intérieure des la cages d'escaliers du bâtiment 9 avec ascenseur , sont-ils recouvres d'un doublage ou reste t-il existant , ci existant de quelle nature sera le fond à peindre?*

*-Les murs périphériques intérieure des la cages d'escaliers du bâtiment 9 sur pignons arrière , sont-ils recouvres d'un doublage ou reste t-il existant , ci existant de quelle nature sera le fond à peindre?*

*- pouvez-vous nous dire ci au niveaux des chapes acoustique , et plancher CLT il y a des plinthes bois à peindre ?*

*- Suite à la Questions /Réponse 40 devons aussi prévoir la peinture des plafonds en BA25 dans les boîte du bâtiment 9 ?*

*- Avez-vous une référence de peinture pour la résistance à l'eau à nous transmette?*

**Répondue le 16/04/2026 à 10:30:25**

*Bonjour,*

*1- Confer lot 08 "Maçonneries et pierres de taille" / ART 3.1.2.8.2 "Bâtiment (9)" : - Réfection d'enduits intérieurs à la chaux restants apparents, notamment dans la cage d'escalier Nord et de toutes parties intérieures de façades non doublées par une contre cloison thermique*

*=> Donc supports enduits à la chaux livrés par le lot 08*

*2 - Confer réponse 1 car la cage nord ne reçoit pas de doublage*

*3 - Oui les plinthes bois sont généralisé hors zones carrelées (confer réponse à la question 66)*

*4 - Confer réponse à la question 45 (oui, plafonds intérieurs aux "boîtes dans la boîte" à peindre)*

*5 - Prévoir de la peinture "Aquamix" de chez Seigneurie ou équivalent*

*Cordialement,*

---

**Question n° 95** Posée le 01/04/2026 à 17:16:47

*Bonjour,*

*Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :*

*Q1 - 3.1.3.15.3 Bardage – surface courante (Poste transfo / local OM) : Quelle finition sur ce*

*bardage ? Finition à la charge de quel lot ?*

*Q2 - 3.1.3.17.1 Parements d'habillages en contreplaqué 15 mm : Bâtiment 9 niveau S-1 : Pas de repérage sur plans*

*Q3 - 3.1.3.16.1 Revêtement mural intérieur acoustique : Bâtiment 9 niveau 1 – Salle polyvalente COWORKING : Pas de repérage sur plans, uniquement repérage panneaux acoustiques en fibre de bois mais pas de repérage lames bois verticales.*

*Q4 – Question concernant le restaurant niveau 2 du bâtiment 9 : Que devons nous en menuiserie intérieure hormis les 4 portes intérieures ? Finitions quelconques ?*

*Merci d'avance*

*Bien cordialement,*

**Répondue le 16/04/2026 à 10:29:25**

*Bonjour,*

*Q1 - 3.1.3.15.3 - Liteaux d'épicéa 40 x 40 de type "Karl1" e.wood : liteaux finis laqué teinte et finition au choix de l'architecte dans la gamme disponible du fabricant (Brun / Gris intemporel / Gris Patine / Peint noir intense black / Saturé gris silver / Saturé noir charbon) sans supplément de prix.*

*Q2 - Il s'agit d'une erreur de localisation au CCTP : il n'y a pas d'habillages ROLPIN à prévoir en niveau S-1 du bâtiment 9. Confer additif pour la localisation māj et modifiée*

*Q3 - Erreur de localisation / pas de lames bois verticales dans le COWORKING*

*Q4 - Aucun aménagement n'est à prévoir dans le restaurant*

*Cordialement,*

---

**Question n° 94** Posée le 01/04/2026 à 16:50:13

*Lot électricité*

*Pouvez vous me confirmer la puissance 210kW pour le cuisiniste pour le restaurant R+2 (coque vide) bâtiment 9*

**Répondue le 10/04/2026 à 16:11:03**

*Bonjour,*

*Non, la dernière puissance donné du preneur est de 175 kVA non foisonné.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 93** Posée le 01/04/2026 à 16:13:12

*lot électricité*

*Combien de brins de fibre faut il pour chaque bâtiment ?*

**Répondue le 10/04/2026 à 16:10:30**

*Bonjour,*

*Les câbles fibre optique comporteront 6 brins - bien prévoir un câble par poste: contrôle d'accès, GTB, selon CCTP.*

*Cordialement,*

**Question n° 92** Posée le 01/04/2026 à 16:04:33

*lot électricité*

*Pourriez vous nous fournir plus de renseignements pour le dimensionnement des baies et leurs équipements car les explications fournies au CCTP sont vagues*

Répondue le 10/04/2026 à 16:09:41

*Bonjour,*

*Les baies du bât.5, Bât 6/7, Bât 9 RdC et R+1 seront au minimum de 42U, pour les autres, ils doivent comporter l'ensemble des installations de chaque preneur.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 91** Posée le 01/04/2026 à 16:02:34

*Lot électricité*

*Pourriez vous nous fournir un DPGF pour les communs des bâtiments 1,2 et 9 .*

Répondue le 10/04/2026 à 16:09:06

*Bonjour,*

*Pour le lot 19, la DPGF est à renseigner par bâtiment, il n'y a pas de DPGF spécifique pour les communs.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 90** Posée le 01/04/2026 à 15:17:35

*Bonjour,*

*Concernant la reprise des feuillures et appuis sur les murs existants après dépose par le lot démolition, il est précisé (En exemple) sur le plan DCE\_03\_100 démolition\_enveloppe en page 25 que le lot 07 !? maçonnerie-façades doit les rejingots ainsi que le dressement des feuillures et aux pages 18 et 19 qui indique le contraire. Au CCTP lot 03 GO article 6.8.10.6 n'est spécifié que la reprise des appuis et seuils. Pourriez-vous définir quel lot doit ces prestations pour l'ensemble des bâtiments ? Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

Répondue le 21/04/2026 à 17:28:59

*ART 3.1.2.5. Restauration d'éléments rapportés (LOT 08 "Maçonnerie") :*

*"Y compris toutes sujétions de listels et dressements de tableaux avec restitution des feuillures pour pose des menuiseries neuves, au droit des ensembles menuisés déposés et à remplacer par les lots « Menuiseries extérieures bois » / « Menuiseries extérieures acier / verrière acier » / « Menuiseries extérieures aluminium » / « Métallerie – serrurerie ».*

---

**Question n° 89** Posée le 01/04/2026 à 15:06:44

*Bonjour,*

*Concernant le lot VRD, pouvez-vous nous apporter des précisions sur les prestations suivantes :*

- Prix N°3.8.2: quelles sont les dimensions de ce caniveaux et type de couverture de fermeture*
- Prix N°3.8.1 : quelles sont les dimensions de ce caniveaux et type de couverture de fermeture (croquis de principe serait le bien venu)*
- Prix N°3.6.6 : Quelle est l'interface de ce béton lorsque celui-ci est au dessus les galeries existantes (croquis de principe serait le bien venu)*
- Quelles sont les précautions à respecter lors de travaux réalisés au dessus des galeries existantes extérieures entre les bâtiments 5 et 6*

*D'avance merci pour la pertinences de vos réponses à mes questions.*

---

Répondue le 10/04/2026 à 16:07:40

Bonjour,

*Nous ne comprenons pas ces questions car la numérotation / description ne correspond pas au DPGF du lot 23 : VRD.*

Cordialement,

---

**Question n° 88** Posée le 01/04/2026 à 14:21:47

BONJOUR

*Pouvez vous remettre une ou plusieurs date de visite de site svp, nous n'avons pas pu visiter aux dates précédentes.*

*Par avance merci*

Cordialement

Répondue le 03/04/2026 à 09:03:18

Bonjour,

*Une visite supplémentaire est programmée le jeudi 09 avril 2026 à 10h00. Il conviendra de confirmer sa présence auprès de Monsieur WEBER - paul.weber@ardenne-metropole.fr*

Cordialement,

---

**Question n° 87** Posée le 01/04/2026 à 14:01:49

Lot 13 Serrurerie

*Poste 3.1.3.1.7 Garde corps vitrés: le CCTP stipule un montage 3KN, cela le nécessite-t-il vraiment ou peut on prévoir 1KN (ERP classique) ?*

Cordialement.

Répondue le 03/04/2026 à 09:01:18

Bonjour,

*Garder les dispositions prévues au CCTP (3 kn)*

Cordialement,

---

**Question n° 86** Posée le 01/04/2026 à 11:26:34

LOT N°12

Bonjour

*Veillez trouver ci-dessous nos questions*

*Poste 3.1.3.1.2, au sujet des barres d'appuis devons nous prévoir une remise aux normes ou juste une remise en état*

*Poste 3.1.3.2.1 Sécurisation, nettoyage et remise en peinture du système d'éclusage*

*Lors de la visite sur chantier nous n'avons eu accès au système, pourriez-vous nous dire en quoi consiste les travaux*

Cordialement

Répondue le 03/04/2026 à 09:00:13

Bonjour,

Poste 3.1.3.1.2 : prévoir la remise aux normes ET la remise en état

Poste 3.1.3.2.1 : suivre la description prévue au CCTP et consulter les photos relatives à l'ouvrage prévue au DCE

Cordialement,

---

**Question n° 85** Posée le 01/04/2026 à 09:14:12

LOT 11 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Bonjour,

Concernant les menuiseries E30 et EI30 de la cage d'escalier du bâtiment 9, nous ne pourrons pas avoir de PV feu sur des menuiseries cintrées. De plus, même si elles étaient droites, il est peu probable qu'un PV feu existe pour des menuiseries d'une telle hauteur (notamment type 9.2, type 9.3, type 9.7 par exemple).

Que devons nous prévoir ?

En vous remerciant,

Cordialement,

Répondue le 03/04/2026 à 08:59:11

Bonjour,

Les châssis de la cage d'escalier côté façade ouest (n°9.1 / 9.2 / 9.3 / 9.12) et les châssis côté retour nord (9.4 / 9.5 / 9.6) devront être PF 1/2 h et non coupe feu 1/2 h. Les châssis côté sud ne sont pas concernés par cette disposition.

Cordialement,

---

**Question n° 84** Posée le 01/04/2026 à 09:11:00

Lot 13 : votre réponse n° 17, avez-vous plutôt une teinte RAL à nous communiquer que la teinte Chromatic 130 70 20 ?

Cordialement.

Répondue le 03/04/2026 à 08:57:51

Bonjour,

La référence RAL est la suivante : RAL 130 70 20

Cordialement,

---

**Question n° 83** Posée le 01/04/2026 à 08:48:30

LOT N°18-

Dans votre réponse à la question 40, "Dans ces parties de bâtiment, les peintures murales devront néanmoins être réalisées et à le charge du lot peinture.

Pouvez-vous lister exhaustivement ces parties communes ?

Répondue le 03/04/2026 à 08:56:22

Bonjour,

Les parties communes sont toutes les circulations horizontales et verticales, les espaces d'accueil, tous locaux en dehors des boîtes dans la boîte pour le niveau RDC et le niveau 1

Cordialement,

---

**Question n° 82** Posée le 31/03/2026 à 16:10:24

Lot 11 - Menuiseries Ext. Aluminium

Bonjour,  
Bâtiment 9

Concernant les châssis donnant dans la cage d'escalier et ascenseur, ceux-ci sont demandés PF 1/2h ou CF: Comme évoqué lors de la visite, nous tenons à vous re préciser que ces châssis ne pourront être cintrés (il n'existe pas de PV)

Que doit-on prévoir en remplacement ?

Merci

Répondue le 03/04/2026 à 08:54:53

Bonjour,

Les châssis de la cage d'escalier côté façade ouest (n°9.1 / 9.2 / 9.3 / 9.12) et les châssis côté retour nord (9.4 / 9.5 / 9.6) devront être PF 1/2 h et non coupe feu 1/2 h.

Les châssis côté sud ne sont pas concernés par cette disposition.

Cordialement,

---

**Question n° 81** Posée le 31/03/2026 à 15:00:34

Bonjour,

Concernant les 2 planchers cités précédemment du bât. 9, pourriez-vous nous adresser les plans de structure corrigés correspondants. Merci pour votre réponse. bien cordialement.

Répondue le 10/04/2026 à 16:05:56

Bonjour,

Pour les plans, se référer aux plans et coupes d'architectes des bâtiments 09 & 10.

Cordialement,

---

**Question n° 80** Posée le 31/03/2026 à 14:57:43

Bonjour,

Pourriez-vous définir précisément la structure des planchers :

- zone Local technique CTA en mezzanine (CTA) du bât. 9 niveau S1 intermédiaire TECH2 ?
- Sas / Entré commun au Nord bât. 9 niv. -2.40 m ?
- Quel lot doit ces prestations ?

Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Répondue le 10/04/2026 à 16:05:21

Bonjour,

L'entreprise doit prévoir dans son offre un plancher en béton d'épaisseur 20 cm selon l'article 6.8.3 du CCTP LOT 03. Dans le cadre de l'offre un radier d'épaisseur 30 cm est à prévoir sur l'emprise de ce local, et ce en lieu et place du dallage selon l'article 6.7.10 du CCTP LOT 03.

Cordialement,

**Question n° 79** Posée le 31/03/2026 à 14:25:57

lot GO-VRD - Bonjour,

Pour revenir sur le dallage de la cour anglaise et de la rampe Ouest du bât. 9, il est prescrit au cctp VRD et plan VRD un dallage béton sablé. Sur le plan de finition des sols "Architecte" il est prescrit un dallage béton poli. Pourriez-vous nous préciser à qui revient les prestations suivantes :

- Terrassement et plateforme sous dallage de la cour anglaise ?
- Dallage et type de finition souhaitée ?

Merci pour votre réponse. Bien cordialement

Répondue le 10/04/2026 à 16:04:14

Bonjour,

A la charge du lot VRD

Cordialement,

---

**Question n° 78** Posée le 31/03/2026 à 14:05:45

LOT N°18 Article3.1.2.3.1 Enduit GS.

Bâtiment 9 : Pouvez-vous préciser ce qu'est la distribution intérieure en Ytong en niveau 0 ?

Répondue le 03/04/2026 à 08:53:20

Bonjour,

La distribution intérieure Ytong concerne toutes les cloisons séparatives et distributions du niveau 0 du bâtiment 9. Cette distribution Ytong est à charge du lot 03 "Reprises sur anciens - gros oeuvre", l'enduit GS est à charge du lot 18 "Peintures" dito CCTP.

Cordialement,

---

**Question n° 77** Posée le 31/03/2026 à 13:46:17

lot 17 :

au niveau du bâtiment 5 :dans les vestiaires sanitaire F & H commun au R+1 vous d'écrivez un sol souples sur plan et tableaux finition et dans le CCTP vous dites les locaux vestiaires sanitaire F & H communs disposant d'un siphons de sol (douche) ceux ci recevront un carrelage de sol et étanchéité hors lot ? le sol des deux pièces seront-ils en carrelage ou/et en sol souples avec une pentes ?

Répondue le 03/04/2026 à 08:51:47

Bonjour,

Confer CCTP lot 05 "Carrelage" dans les sanitaires prévoir la chape de compression sans isolant, avec forme de pente + SPEC + carrelage

Cordialement,

---

**Question n° 76** Posée le 31/03/2026 à 13:45:08

LOT N°18-article 3.1.2.2.2 Vitrificateur sur chape.

Bâtiment 3, pouvez-vous confirmer la mise en place d'une vitrification sur chape acoustique en remplacement du sol souple dû au lot SOL SOUPLE ?

Répondue le 03/04/2026 à 08:50:32

Bonjour,

*Pour information, dans l'additif DCE, le vitrificateur sur chape va passer au lot "Carrelage" (celui qui fait la chape vitrifie la chape).*

*Il n'est pas prévu la vitrification des chapes acoustiques en niveau mezzanine et niveau 1 mais bien la réalisation d'un sol souple, dito CCTP et plans de repérages des sols architecte.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 75** Posée le 31/03/2026 à 12:40:11

*Bonjour,*

*Après analyse du dossier, nous souhaiterions obtenir un délai de réponse supplémentaire afin de vous proposer une offre en tout point conforme à vos attentes.*

*En effet, le dossier étant assez complexe, nous avons relevé des incohérences entre les pièces sur lesquels nous vous demanderons des orientations dans une prochaine question qui peuvent avoir un impact significatif sur le montant de notre offre.*

*Nous vous remercions par avance pour la prise en compte de notre demande.*

*Bien cordialement.*

**Répondue le 03/04/2026 à 08:49:11**

*Bonjour,*

*La date limite de réception des offres est repoussée au mardi 28 avril 2026 à 16h30.*

*Les questions peuvent être transmises jusqu'au jeudi 26 avril 2026.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 74** Posée le 31/03/2026 à 12:00:30

*Bonjour,*

*Quel lot doit la rampe Ouest du bâtiment 9 depuis le sous-sol au niveau voirie. (Celle-ci ainsi que les dallages n'apparaissent pas sur les plans de structure !).*

*Merci pour votre réponse. Bien cordialement.*

**Répondue le 10/04/2026 à 16:03:04**

*Bonjour,*

*A la charge du lot VRD*

*Cordialement,*

---

**Question n° 73** Posée le 31/03/2026 à 11:34:07

*Lot 13 : Serrurerie Métallerie*

*L'escalier Espace de vie FLAP donnant sur toiture terrasse bat 10 ne figure pas dans le CCTP ni la DPGF, est-il à la charge du lot 13 ?*

*Cordialement.*

*Fichier transmis : EscalierFLAPsurbat10.pdf*

**Répondue le 10/04/2026 à 16:02:19**

*Bonjour,*

*Repris au Lot 22 "Ascenseur" suivant additif*

Cordialement,

---

**Question n° 72** Posée le 31/03/2026 à 11:30:54

Bonjour,

Il est prescrit au plan architecte bât. 5 au niveau R1 et plan de finition des sols un plancher CLT + chape béton + sol souple. De même sur le plancher mezzanines des loges diffusion du bât. 3. Quel lot doit ces chapes ? Merci pour votre réponse. bien cordialement

Répondue le 03/04/2026 à 08:47:38

Bonjour,

Bâtiment 5 : la chape (sans isolant) sur nouveau plancher bas niveau 1 est à prévoir au lot "Carrelage" (ART 3.1.2.2.2)

Cordialement,

---

**Question n° 71** Posée le 31/03/2026 à 09:40:13

LOT N°17-Article 3.1.2.1.2 Travaux préparatoires sur supports bois.

Pouvez-vous confirmer que nous devons provisionner une surface de panneau égale à la surface totale de carrelage à réaliser comme indiqué au CCTP ?

Répondue le 03/04/2026 à 08:46:34

Bonjour,

Concernant le lot "Carrelage", il n'y a pas de carrelage à prévoir sur supports bois.  
Concernant le lot "Sols souples", prévoir systématiquement un CTB-X de 5 mm lorsqu'un sol souple doit être réalisé sur plancher bois existant, avant ragréage.

Cordialement,

---

**Question n° 70** Posée le 31/03/2026 à 09:25:29

LOT N°16-Article 3.1.2.2-Chape acoustique de compression

Pouvez vous confirmer que la localisation pour le bâtiment 6 il faut comprendre :

A R+1 et R+2, pas de chape à RdC ? (plancher haut du niveau 0 et du plancher haut niveau 1)

Répondue le 03/04/2026 à 08:45:10

Bonjour,

Il s'agit d'une erreur de localisation : pas de chape pour les bâtiments 6 & 7.  
Le lot Carrelage ne doit que la rénovation du carrelage et des plinthes existantes (ART 3.1.3.1.) et les compléments de plinthes éventuels suite au recloisonnement, en particulier dans les espaces sanitaires et locaux associés en niveau RDC et niveau 1.

Cordialement,

---

**Question n° 69** Posée le 30/03/2026 à 18:28:22

lot 18 :

dans le bâtiment 3 devons-nous prévoir la mise en peinture côté intérieure des murs périphérie en pisé sur isolant béton de chanvre projeté +enduit chaux ou sa reste brute ?

Devons-nous peinture les plafonds mixe bois et béton avec sous face OSB, car au R0 c'est écrit teinte sombre et au R1 il a rein de préciser?

Répondue le 03/04/2026 à 08:43:41

Bonjour,

*Dans le bâtiment 3, tous les locaux sont peints, y compris peintures noirs murs et plafonds en "Salle de diffusion" / "Scène" / "sas de déchargement".*

Cordialement,

---

**Question n° 68** Posée le 30/03/2026 à 17:13:46

Bonjour,

*Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :*

*Q1 - 3.1.3.16.1 Revêtement mural intérieur acoustique : Il est demandé à ce poste un revêtement mural intérieur acoustique de type « Strips on wood » de chez Metrowall Acoustic et à la notice acoustique des panneaux de type Purebel de chez SINIAT, ce sont 2 produits complètement différent, que devons-nous retenir ?*

*Q2 – 2 Notice acoustique bâtiment 05 : La notice mentionne des panneaux acoustiques dans la salle de réunion, bureau et espace de pause, est ce un complément non demandé au CCTP ou en remplacement des habillages du CCTP de l'article 3.1.3.17.1 ?*

*Q3 - Pour le bâtiment 03, l'article 3.1.3.16.1 n'est pas très clair entre le CCTP et la notice acoustique, pourrions nous avoir un peu plus de précisions pour les localisations ?*

*Merci d'avance*

*Bien cordialement,*

Répondue le 03/04/2026 à 08:42:32

Bonjour,

*Q1: Ce sont deux prestations différentes et les deux sont à prévoir mais pas aux mêmes localisations (voir localisations à la notice acoustique et au CCTP)*

*Q2 : Les panneaux acoustiques muraux sont décrits et localisés au lot 14 "Plâtrerie" à l'article 3.1.5.3.1 "Panneaux muraux de correction acoustique parement fibre de bois". Comme le précise la localisation à l'article 3.1.3.16.1 "Revêtement mural intérieur acoustique", le bâtiment 5 n'est pas concerné*

Cordialement,

---

**Question n° 67** Posée le 30/03/2026 à 16:38:15

Bonjour,

*Concernant le lot n°03, vous prévoyez de refaire une couche de forme de 90cm sous le dallage du bâtiment 2 avec un dallage de 15cm d'épaisseur soit un fond de fouille à -1.35m du fini.*

*Avez-vous réalisé des sondages à ce niveau-là comme le bâtiment n°9 afin de savoir si nous devons ou pas de la reprise en sous-œuvre ? Afin d'éviter toute reprise en sous-œuvre si les fondations sont à -0.80m, est-il possible de réduire la couche de forme à 65cm d'épaisseur ?*

*On peut voir également, qu'il y a eu une couche de forme de réalisée pour le bâtiment 2 entre les sondages de 2023 et ceux de 2025. Faut-il vraiment prévoir de purger cette substitution ?*

*Concernant le bâtiment n°9, il faut prévoir une couche de forme de 120cm et un dallage de 16cm soit un fond de fouille à -1.36m. On peut voir que sur les coupes schématiques des sondages, les fonds de fouilles se trouvent entre -1.08m et -1.12m du terrain actuel. Faut-il prévoir de la reprise en sous-œuvre étant donné que l'on terrasse plus profondément ou on pourra se permettre de réduire la couche de forme de 30cm. Etant donné les charges qui seront autour des 0.4T/m<sup>2</sup> voir 0.5T/m<sup>2</sup> et non 2.00T/m<sup>2</sup>, il sera suffisant de faire une couche de forme de 90cm également afin d'éviter toute reprise en sous-œuvre.*

*Serait-il possible également de décaler la remise des offres d'au moins 15 jours afin de pouvoir vous remettre une offre de qualité.*

*Dans l'attente de votre retour.*

*Cordialement,*

**Répondue le 10/04/2026 à 16:00:53**

*Bonjour,*

*Selon les rapports des missions G5 GINGER : NRE2.N.145-029.C - CHARLEVILLE-MEZ - Diag. bat. 5 et 9 - G5 en date du 30/07/2025 ; NRE2.N.145-013 - CHARLEVILLE-MEZ - Diag. bat. 1,2, 3 et 4 - G5 en date du 24/01/2024 ; L'assise des façades des bâtiments est plus profonde que l'assise de la couche de forme du dallage et radier, dans la lecture de ces rapports, il ne faut pas confondre l'arrêt du sondage de reconnaissance et l'assise des fondations. Concernant les quelques poteaux centraux, l'entreprise prévoira la reprise en sous-œuvre, selon les cas repris dans les précédents rapports G5.*

*La date limite de réception des offres est repoussée au mardi 28 avril 2026 à 16h30.*

*Les questions peuvent être transmises jusqu'au jeudi 26 avril 2026.*

*Cordialement,*

---

**Question n° 66**

**Posée le 30/03/2026 à 15:55:32**

**LOT 11 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**

*Bonjour,*

*- Concernant les portes repliables E30 et EI30 de la gamme ORIZON de chez SAPA : cette gamme n'existe plus, et n'a jamais eu de PV feu. Il n'existe pas de porte repliable ayant un PV feu. De plus, impossible de rajouter un parement bois sur une menuiserie qui aurait un PV feu. Que devons-nous prévoir ?*

*- Concernant le bardage de l'édicule au nord du restaurant, vous indiquez « localisation non limitative ». Pourriez-vous préciser l'ampleur du bardage à prévoir ? Est-ce tout le contour extérieur de l'édicule ? Ou seulement le renforcement au niveau des équipements techniques ?*

*- Concernant le bardage du restaurant, pouvez-vous confirmer qu'il s'agit de tout le contour extérieur du restaurant ? ou seulement en imposte des menuiseries ? (Sur les plans architectes le bardage au-dessus des menuiseries est différent du reste)*

*- Pour le bâtiment 3 en pisé, vous demandez des menuiseries en aluminium courant mono-compartiment : c'est-à-dire ?*

*- Pour le restaurant, vous demandez des menuiseries en aluminium courant mono-compartiment également. Sur la maquette 3D, cela ressemble beaucoup à des murs rideaux. Que faut-il prévoir ?*

*- Pour le désenfumage, vous demandez une « manœuvre d'ouverture pneumatique électrique asservie au CMSI ». La commande doit-elle être pneumatique ou électrique ?*

*- Dans le bâtiment 3 en pisé, sur la vue en plan au RDC, façade Ouest, dans l'espace de diffusion, vous indiquez un châssis de désenfumage de 2480x2600 mm ht. Cette dimension est bien trop grande pour les fournisseur de DENFC. De plus, sur la vue en élévation, il n'est pas indiqué qu'il s'agit d'un châssis de désenfumage. Est-ce une erreur ? Que*

*faut-il prévoir ?*

*- Toujours dans le bâtiment 3 en pisé, nous ne retrouvons pas les ensembles menuisés ouvrants à la française ni les fixes avec remplissage opaque. Les façades ne sont pas très claires sur ce bâtiment, avec des « fausses baies » etc. Auriez-vous une nomenclature ou une liste de menuiseries à prévoir pour ce bâtiment ?*

*En vous remerciant par avance,*

*Cordialement*

**Question modifiée par la collectivité**

**LOT 11 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**

*Bonjour,*

*1- Concernant les portes repliables E30 et EI30 de la gamme ORIZON de chez SAPA : cette gamme n'existe plus, et n'a jamais eu de PV feu. Il n'existe pas de porte repliable ayant un PV feu. De plus, impossible de rajouter un parement bois sur une menuiserie qui aurait un PV feu. Que devons-nous prévoir ?*

*2- Concernant le bardage de l'édicule au nord du restaurant, vous indiquez « localisation non limitative ». Pourriez-vous préciser l'ampleur du bardage à prévoir ? Est-ce tout le contour extérieur de l'édicule ? Ou seulement le renforcement au niveau des équipements techniques ?*

*3- Concernant le bardage du restaurant, pouvez-vous confirmer qu'il s'agit de tout le contour extérieur du restaurant ? ou seulement en imposte des menuiseries ? (Sur les plans architectes le bardage au-dessus des menuiseries est différent du reste)*

*4- Pour le bâtiment 3 en pisé, vous demandez des menuiseries en aluminium courant mono-compartment : c'est-à-dire ?*

*5- Pour le restaurant, vous demandez des menuiseries en aluminium courant mono-compartment également. Sur la maquette 3D, cela ressemble beaucoup à des murs rideaux. Que faut-il prévoir ?*

*6- Pour le désenfumage, vous demandez une « manœuvre d'ouverture pneumatique électrique asservie au CMSI ». La commande doit-elle être pneumatique ou électrique ?*

*7- Dans le bâtiment 3 en pisé, sur la vue en plan au RDC, façade Ouest, dans l'espace de diffusion, vous indiquez un châssis de désenfumage de 2480x2600 mm ht. Cette dimension est bien trop grande pour les fournisseur de DENFC. De plus, sur la vue en élévation, il n'est pas indiqué qu'il s'agit d'un châssis de désenfumage. Est-ce une erreur ? Que faut-il prévoir ?*

*8- Toujours dans le bâtiment 3 en pisé, nous ne retrouvons pas les ensembles menuisés ouvrants à la française ni les fixes avec remplissage opaque. Les façades ne sont pas très claires sur ce bâtiment, avec des « fausses baies » etc. Auriez-vous une nomenclature ou une liste de menuiseries à prévoir pour ce bâtiment ?*

*En vous remerciant par avance,*

*Cordialement*

Répondue le 03/04/2026 à 08:40:55

Bonjour,

1. Oui prévoir menuiserie repliable avec PV feu en cours de validité + parement bois
2. Il s'agit de toutes les parties "verticales" de façades, compris renforcement (hors fronton pierre).
3. Concernant le bardage, il s'agit de tout le contout du restaurant, y compris les impostes des essembles menuisés.
4. Considérer le nombre de compartiments représentés sur les plans de l'architecte, et ce pour chaque ensemble menuisé
5. Nous avons dans l'idée la réalisation d'ensembles menuisés et non de murs rideaux. Dans tous les cas, il faudra que la conception des menuiseries extérieures soit conforme au plans et détails de l'architecte.
6. Commande pneumatique
7. Atelier 9,81
8. Les ensembles en remplissage opaques sont les fausse baies et les impostes sur éléments vitrés.

Cordialement,

---

**Question n° 65**

Posée le 30/03/2026 à 15:45:27

Bonjour

Pour le Lot 09 Menuiserie extérieure bois

Bâtiment 5:

Il est demandé au CCTP en page 20-39 des vitrage VITRA type 1 - contrôle solaire pour l'ensemble du bâtiment, hors l'étude thermique de ce bâtiment n'en prescrit qu'au RdC page 19. Que devons nous chiffrer?

Bâtiment 6 et 7:

Il est fait mention dans l'étude thermique en page 12 de vitrage existant simple vitrage, doit on conserver certaines fenêtres de ces bâtiment? Doit on prévoir une réfection de celle ci? Ci oui quelles sont les menuiseries conservées ?

Il est indiqué différent type de vitrage sur le plan DCE\_03\_001\_Reperage protections solaires hors l'étude thermique ne mentionne qu'un seul type de vitrage pour ces 2 bâtiments. Que devons nous chiffrer?

Bâtiment 1 et 2 :

Des contrôles solaire sont demandés sur les vitrage suivant DCE\_03\_001\_Reperage protections solaires, l'étude thermique de ces bâtiment n'en fait pas mention. Que devons nous chiffrer?

Répondue le 03/04/2026 à 08:36:16

Bonjour,

Bâtiment 5 : généraliser le vitrage à contrôle solaire

Bâtiment 6 / 7 : les vitrages existants conservés sont ceux des ensembles menuisés à rénover (chapitre 3.1.3.3 "3.1.3.3 Types et particularités des ensembles menuisés rénovés / modifiés pour le chiffrage"), qui sont essentiellement des impostes de blocs portes. Toutes châssis neufs bois sont avec vitrage neuf.

Bâtiment 1 et 2 :

Chiffrer du VITRA type 2 dito le CCTP et donc dito l'étude thermique (sans contrôle solaire)

Cordialement,

---

**Question n° 64**

Posée le 30/03/2026 à 14:39:54

Lot Serrurerie Métallerie

Votre réponse n° 34 : il manque la réponse à la question concernant l'escalier de l'espace de vente magasins 2d mains, est-il à la charge du lot Serrurerie et figurera-t-il dans l'additif en cours ?  
Cordialement.

Fichier transmis : Escalierbat9.pdf

Répondue le 03/04/2026 à 08:34:52

Bonjour,

Oui au lot 13 "Métallerie - serrurerie" et dans l'additif DCE à venir

Cordialement,

---

**Question n° 63**

Posée le 30/03/2026 à 14:07:07

Bonjour,

Dans le cadre du lot n°7 – Échafaudages :

Lors de la visite, des échanges ont eu lieu concernant la résistance des joints de pierre ainsi que celle des pierres elles-mêmes. À cette occasion, la question de la réalisation d'essais d'arrachement a été soulevée, notamment pour la façade Est du bâtiment 9, dans la perspective de la mise en place d'un échafaudage suspendu (également concerné pour le bâtiment 10, façades Nord et Sud).

Pouvez-vous nous indiquer si des essais d'arrachement sont prévus afin de valider la capacité des supports et, le cas échéant, d'adapter les solutions d'échafaudage ?

À défaut, et si la solution initialement envisagée s'avérait non compatible, cela pourrait entraîner une plus-value significative.

Cordialement,

Répondue le 03/04/2026 à 08:33:57

Bonjour,

Les demandes d'essais sont en cours.

Cordialement,

---

**Question n° 62** Posée le 30/03/2026 à 14:00:29

Lot 18 :

1: le plancher bois nervure mixte bois/béton devons nous prévoir la mise en peinture des poutre bois lamelle collée GI28h ?

2: Devons-nous réaliser la peinture antirouille aussi dans la galerie contre le bâtiment 6&7 et la galerie qui va vers le bâtiment 18 qui est condamnée à ce jours?

3: Aura-t-il des plinthes à peindre au niveaux des sols: poli , quartez, plancher CLT chape acoustique?

Répondue le 03/04/2026 à 08:32:26

Bonjour,

Q1. Oui pour les retombées de poutres et sous faces de caissons réalisés en "Salle de diffusion" / "Scène" / "sas de déchargement" en peinture noire dito les murs

Q2. peinture galerie contre le Bâtiment 6/7 : oui - peinture dans galerie bâtiment 18 : non

Q3. voir réponse question 15 : ART 3.13.13.1 : Les plinthes médium hydro sont à prévoir dans tous les locaux aménagés (SAUF bâtiment 1 / 18 / 10) et qui ne reçoivent pas de plinthes carrelées ou de relevés en plinthes associés au sols souples selon les préconisations du CCTP du lot 17 "Revêtements de sols souples"

=> Donc plinthes à peindre

Cordialement,

---

**Question n° 61** Posée le 30/03/2026 à 13:52:54

lot 17 : Pour le lot sol souples pour les type SS1 & SS3 , vous voulez des remontée en plinthes du revêtement de sol souples ou des plinthe bois à la charge du lot 15?

Répondue le 03/04/2026 à 08:30:56

Bonjour,

Pour le sol souple 01 : pas de remontées en plinthes car il est posé en locaux secs (plinthes bois au menuisier)

Pour le sol souple 02 : remontées en plinthes à prévoir systématiquement (locaux humides)

Pour le sol souple 03 : remontées en plinthes à prévoir systématiquement

Cordialement,

---

**Question n° 60** Posée le 30/03/2026 à 11:45:48

Lot 03 - Bonjour,

Nous trouvons une incohérence entre le CCTP du lot 3 et l'étude thermique pour le BAT 3.

L'étude thermique demande une laine de chanvre avec un R deux fois supérieur au béton de chanvre qui est préconisé dans les CCTP.

Répondre avec le R demandé dans l'étude thermique demanderai 2 fois plus d'épaisseur que ce qui est dessiné sur les plans archi. Que doit on respecter ?

Les NGF sur le plan structure Fondation du Bat 3 sont incohérent, pouvez vous nous le renvoyer corrigé?

Le BT 16B choisi pour le lot 3 est plus volatile que le BT01, et le marché bois pèsera moins lourd que le reste de ce lot, pourquoi avoir choisi le BT correspondant à la partie Charpente bois ?

Merci pour vos réponses. Bien cordialement.

Répondue le 03/04/2026 à 08:29:19

Bonjour,

- CCTP et plan d'architecte : mur en pisé avec béton de chanvre projeté côté intérieur et enduit à la chaux

- études RT, STD, SED : mur en pisé avec isolation thermique en fibre de chanvre côté intérieur et finition placo

La RT sera peu impactée et les résultats STD (confort thermique d'été et de mi-saison) seront plutôt impactés de façon positive grâce à la masse apportée par le béton de chanvre.

Nous validons le remplacement, pour le bâtiment 3, de l'isolant Biofib (ou équivalent) par du béton de chanvre projeté à épaisseur identique.

Pas de modification à prévoir, ni du CCTP, ni des plans d'architecte.

Cordialement,

---

**Question n° 59** Posée le 30/03/2026 à 11:15:44

Bonjour,

Compte tenu du délai restreint dont nous disposons à compter d'aujourd'hui, ainsi que du lundi férié et des périodes de congés à venir, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer dans quel délai vous prévoyez de répondre aux questions précédemment posées ?

Ces éléments nous sont nécessaires afin de finaliser correctement notre dossier de réponse à l'appel d'offres.

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Répondue le 30/03/2026 à 12:19:08

Bonjour,

Plusieurs réponses vont être publiées à réception de ce message. D'autres suivront dans les deux prochains jours.

Cordialement,

---

**Question n° 58** Posée le 30/03/2026 à 10:24:49

Objet : Demande de prolongation du délai de remise des offres

Madame, Monsieur,

Après analyse du dossier, nous souhaitons vous informer que, malgré notre intérêt à y répondre, le délai actuel de remise des offres, fixé au 15.04.2026, ne nous permet pas de finaliser une proposition complète et conforme à vos attentes.

Afin de vous fournir une offre de qualité, détaillée et pleinement adaptée à vos besoins, nous vous serions reconnaissants d'envisager une prolongation du délai de réponse de 15 jours.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention portée à cette demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Répondue le 30/03/2026 à 12:18:10

Bonjour,

Plusieurs réponses vont être publiées à réception de ce message. D'autres suivront dans les deux prochains jours.

Cordialement,

---

**Question n° 57**

Posée le 27/03/2026 à 16:41:53

LOT N°16-CHAPE-CARRELAGE

Pouvez-vous indiquer quel lot réalise la chape à R+1 du bâtiment 5 ?

Répondue le 03/04/2026 à 08:26:36

Bonjour,

C'est au lot 16 "Carrelage" (CF art 3.1.2.2.2 "Chape de compression sur isolant ou sans isolant" - voir en localisation).

Cordialement,

---

**Question n° 56**

Posée le 27/03/2026 à 16:38:46

LOT N°16 Article 3.1.2.4.1 - SPEC

Pouvez-vous confirmer que nous devons une protection sous le sol souple dans le bâtiment 5 Vestiaires Sanitaires H&F ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:50:07

Bonjour,

En RDC, les locaux sanitaires reçoivent une chape terrazzo (donc pas de SPEC)  
A l'étage, les vestiaires reçoivent un carrelage avec SPEC au préalable à charge du lot 16 "Carrelage"

Cordialement,

---

**Question n° 55**

Posée le 27/03/2026 à 16:30:14

LOT N°16-Art 3.1.2.3.1.Chape de pose de carrelage collé:

Localisation du CCTP : pour le bâtiment 9 zone cuisine à RdC, alors que sur le plan de finition DCE 0013 et tableau de surface, il est prévu une dalle béton poli avec agrégats du site, que devons nous chiffrer ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:47:25

Bonjour,

Chiffrer ce qui est prévu au CCTP pour les locaux de la cuisine

Cordialement,

---

**Question n° 54**

Posée le 27/03/2026 à 16:16:34

LOT N°16 Article 3.1.2.2.1 Isolant phonique : vous indiquez, sur panneau bois CTB-X pouvez-vous expliquer ou se trouve ce panneau ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:46:26

Bonjour,

Il n'y a pas de CTB-X de 5 mm à prévoir pour le présent lot.

Cordialement,

---

**Question n° 53** Posée le 27/03/2026 à 16:06:04  
LOT N°16-CHAPE-CARRELAGE:  
Article3.1.2.2 Chape de compression : pouvez-vous confirmer que pour le bâtiment 6 la localisation de la chape est sol des RdC et R+1 hors carreaux ciment existants et non totalité du plancher haut niveau zero (R+1) et du plancher haut niveau 1 (R+2) ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:45:17

Bonjour,

Oui : confer CCTP

Cordialement,

---

**Question n° 52** Posée le 27/03/2026 à 15:26:49  
Bonjour  
Question pour le lot 13 : il est demandé une galvanisation + laquage pour l'ensemble des postes (intérieur et extérieur).  
Peut-on se passer de la galvanisation pour tous les éléments en intérieur ou est-ce impératif de garder ce traitement aussi pour l'intérieur?  
Merci pour votre réponse

Répondue le 30/03/2026 à 12:44:28

Bonjour,

Respecter les préconisations du CCTP

Cordialement,

---

**Question n° 51** Posée le 27/03/2026 à 14:51:52  
LOT N°16-CHAPE CARRELAGE  
Bonjour pouvez-vous préciser à quel lot incombe la chape TERRAZZO du bâtiment 5 ?  
D'avance merci.

Répondue le 30/03/2026 à 12:43:38

Bonjour,

A charge du lot 03 "Reprises sur anciens - fondations - gros oeuvre - charpentes structurelle"

Cordialement,

---

**Question n° 50** Posée le 27/03/2026 à 11:47:25  
LOT 03 - Bonjour,  
Concernant les bâtiments 1 et 2, compte tenu de l'épaisseur de la plateforme à réaliser de 0.90m d'ép. + dallage + isolant, devons-nous prévoir :  
- Une reprise en sous-œuvre au droit des fondations des murs périphériques ?  
- Une reprise en sous-œuvre au droit des semelles des poteaux intérieurs (comme le semble indiquer le rapport de sol !) ?  
Concernant le bâtiment 9 et annexes plateforme de 1.10m + dallage + isolant, devons-nous prévoir :  
Idem bat. 1/2 ?  
Dans l'affirmatif, nous préciser la teneur des reprises en sous-œuvre svp. Merci pour votre réponse. Bien cordialement.  
Fichier transmis : EXTRAITRAPPORTDESOLBAT2.pdf

Répondue le 10/04/2026 à 15:58:43

Bonjour,

*Selon les rapports des missions G5 GINGER : NRE2.N.145-029.C - CHARLEVILLE-MEZ - Diag. bat. 5 et 9 - G5 en date du 30/07/2025 et NRE2.N.145-013 - CHARLEVILLE-MEZ - Diag. bat. 1,2, 3 et 4 - G5 en date du 24/01/2024 ;L'assise des façades des bâtiments est plus profonde que l'assise de la couche de forme du dallage et radier, dans la lecture de ces rapports, il ne faut pas confondre l'arrêt du sondage de reconnaissance et l'assise des fondations.*

*Concernant les quelques poteaux centraux, l'entreprise prévoira la reprise en sous-œuvre, selon les cas repris dans les précédents rapports G5.*

Cordialement,

---

**Question n° 49** Posée le 27/03/2026 à 10:58:42

*Bonjour, Concernant le lot 08 et le bâtiment 18 : le carnet de plan DCE\_03\_500 ne repère pas les façades en brique à nettoyer, alors quelles semble être demandé dans le CCTP et DPGF.*

*pouvez confirmer ou infirmer que cette prestation est à réaliser ?*

*De même que pour les prestations sur pierre, il semble que seul l'escalier en façade EST est à traiter ? les appuis de baies et le soubassement ne seront donc pas nettoyé*

Répondue le 10/04/2026 à 15:57:33

Bonjour,

*Un nettoyage des parements briques et pierre est bien à prévoir pour le bâtiment 18, mais d'un type plus "léger" que les autres bâtiments, le bâtiment 18 ayant été réhabilité récemment.*

Cordialement,

---

**Question n° 48** Posée le 27/03/2026 à 10:36:22

*Général - Bonjour,*

*Compte tenu de l'importance du projet, de prestations très variées au sein d'un même lot, du recoupement des prestations entre les lots, du nombre de questionnements, pourriez-vous nous accorder un délai supplémentaire substantiel pour la remise d'offres. Nous vous remercions pour votre compréhension. Bien cordialement.*

Répondue le 03/04/2026 à 08:24:01

Bonjour,

*La date limite de réception des offres vient d'être repoussée au mardi 28 avril 2026 à 16h30. Les questions peuvent être transmises jusqu'au jeudi 16 avril 2026.*

Cordialement,

---

**Question n° 47** Posée le 27/03/2026 à 10:25:09

*Lot 03 - Bonjour,*

*Pourriez-vous identifier clairement les escaliers (béton) du lot 03 art. 6.8.6 du CCTP sur plans (non précisés sur plans de structure et non précisés sur les plans d'architecte) ?*

*Le lot 03 doit-il des escaliers métalliques ? dans l'affirmatif, pourriez-vous de même les identifier sur plan ? Merci pour votre réponse, bien cordialement.*

Répondue le 21/04/2026 à 17:32:23

*Escalier béton au droit de la rampe d'accès Bayard - les escaliers métalliques sont à la charge*

---

**Question n° 46** Posée le 27/03/2026 à 10:18:47

lot 03, Bonjour, pour le chiffrage du traitement des déchets et notamment des planchers du bat. 9 nous avons besoin des analyses des matériaux, sans celle-ci il est IMPOSSIBLE d'en chiffrer le coût. Sauf erreur de notre part, nous ne trouvons pas ce document. Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Répondue le 03/04/2026 à 08:22:28

Bonjour,

Voir additifs mis en ligne le 12.03 avec PEMD réalisé par NEO-ECO et rapports études environnementales BURGEAP. Le repérage des planchers pollués y est fait avec la distinction de traitement des planchers à recycler. Les analyses faites par plancher est fait dans le rapport: Réf : NO60. P0510 / 25-NO-RC-666 – Version 2 du 26/06/2025 – tableau 10 page 29.

Cordialement,

---

**Question n° 45** Posée le 27/03/2026 à 08:16:24

Question lot 13 :

Suite à la réponse à la question 10 suivante : " Cour « espace de location ». Ils sont donc à prévoir neufs, identique à ceux de la cour « magasin de seconde-main ». Un linéaire existant est disponible en façade Nord du bâtiment 9" : peut-on avoir le linéaire disponible pour une réutilisation dans cette cour (s'il y en a assez) car rien n'est mentionné au sujet de ces garde-corps en façade Nord du bâtiment dans le DCE\_06.01 An DIAGNOSTIC REEMPLOI. Merci

Répondue le 30/03/2026 à 12:42:05

Bonjour,

Environ 20ml

Cordialement,

---

**Question n° 44** Posée le 26/03/2026 à 17:12:11

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

3.1.3.8.1 - Révision de plancher bois existant : Lors de notre visite, il y a 2 locaux au R+2 où les planchers sont plus bas, faut-il les remettre à niveaux du restant de l'étage ?

Certains locaux sont des lieux de stockage, nous ne pouvons pas voir l'état du parquet, d'autres sont recouvert de lino.

Qui doit le ponçage de ce parquet ?

3.1.3.9.2 - Réfection de l'escalier bois existant bâtiment 6 : Doit-on le décapage des barreaudages métalliques ou repeindre sur les parties existantes ? La peinture des barreaudages métalliques est à la charge du lot N°18 ou 15 ?

3.1.3.2.1 - Rénovation de châssis intérieurs et de blocs portes vitrés ou opaques existants :

Qui doit le décapage et la peinture sur ces ensembles ?

Au CCTP du lot N°15 : Peinture au lot N°15

Au tableau de portes : Peinture au lot N°18

Merci de confirmer.

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 30/03/2026 à 12:40:32

Bonjour,

ART 3.1.3.8.1 : A charge du lot "Menuiserie intérieure" la remise à niveau générales des zones surbaissées, le ponçage du parquet par le présent lot pour traitement par vitrification par le lot « Peintures » (précisions qui vont figurer dans l'additif en cours).

ART 3.1.3.9.2 : oui à prévoir dans le lot "Menuiserie intérieure" en prestation globale de rénovation au même titre que le vernis déjà prévu au CCTP

ART 3.1.3.2.1 décapage, préparation des supports selon DTU 59,1 à charge du lot "Menuiserie intérieure" (confer CCTP) - modifié au tableau des portes correctif en additif

Cordialement,

---

**Question n° 43** Posée le 26/03/2026 à 16:47:31

Lot peinture :

Concernant le poste « enduit GS », il est indiqué que les espaces sanitaires et locaux humides recevront un enduit décoratif hydrofugé dans la masse « comme dito ci-après ».

Or, aucun descriptif complémentaire (« dito ci-après ») ne figure dans les pièces fournies.

Pouvez-vous nous transmettre les caractéristiques attendues, notamment le type de produit à mettre en œuvre, et préciser si cette prestation relève bien du présent lot peinture ?

Par ailleurs, pouvez-vous confirmer si ces travaux sont à prévoir uniquement au niveau du sous-sol du bâtiment 9, ou également dans d'autres zones du projet ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:38:56

Bonjour,

Concernant l'enduit intérieur décoratif, il s'agit d'une coquille : il n'y a pas d'enduit intérieur décoratif à prévoir

Cordialement,

---

**Question n° 42** Posée le 26/03/2026 à 16:04:41

lot peinture

Pour le poste 3.1.2.3.1 enduits GS vous demander un enduit sur les murs et plafonds des locaux transfos et OM, pourquoi prévoir un enduit GS dans ces locaux et pas directement une peinture de propreté sur support bloc à banche et dalle BA? me tenir informé si vous voulez un enduit GS.

Répondue le 30/03/2026 à 12:38:13

Bonjour,

Respecter les prescriptions du CCTP : enduit GS à prévoir

Cordialement,

---

**Question n° 41** Posée le 26/03/2026 à 15:51:36

Bonjour, concernant le lot 08, nous devons réaliser les ouvertures de baie en façade Ouest, en

*l'absence de détail au CCTP, pouvez vous nous confirmer quelle finition de l'ouverture est souhaitée : béton, moellons de récupération , pierre de taille, brique ?*

**Répondue le 30/03/2026 à 12:37:29**

Bonjour,

Confer plan 03\_104c de KAPAA : pierres neuves et/ou récupération

Cordialement,

---

**Question n° 40**

**Posée le 26/03/2026 à 15:46:51**

Lot n°18 Peinture :

Q1 : *À la lecture du CCTP et du DPGF, nous constatons une incohérence concernant les travaux de peinture intumescente sur la structure métallique existante. Le CCTP précise que ces prestations sont à la charge du lot « reprise sur anciens », tandis que le DPGF mentionne la peinture intumescente à plusieurs postes. Pouvez-vous confirmer le lot attributaire de ces travaux et, le cas échéant, et de corriger le DPGF en conséquence afin d'assurer la cohérence des pièces du marché ?*

Q2 : *Concernant le tableau des finitions, certaines cases relatives aux murs et plafonds ne sont pas renseignées pour la peinture. Or, le CCTP renvoie explicitement à ce tableau pour la définition des prestations à réaliser ou à la charge de preneur. Pouvez-vous compléter ces informations en précisant, pour chaque local concerné, si les surfaces sont à peindre ou à la charge du preneur, afin de garantir une bonne compréhension des prestations à chiffrer ?*

Q3 : *Concernant les postes 3.1.2.6.1 et 3.1.2.6.2 relatifs aux éléments bois, vous indiquez que la peinture concerne l'ensemble des bâtiments du projet. Pouvez-vous préciser si ces prestations doivent s'appliquer à l'intégralité des ouvrages bois, y compris dans les zones où aucun travail de peinture murale ne sont prévus, ou uniquement dans les zones faisant l'objet d'une intervention en peinture ? Cette précision est nécessaire afin de définir correctement le périmètre des prestations à chiffrer.*

Q4 : *pour les bandes podotactiles qui se situe sur les escaliers métalliques sont bien à la charge du lot 13 ?*

Q5 : *Pour la peinture anticorrosion : nous ne prévoyons pas de reprise sur les supports maçonnerie existant uniquement les éléments métalliques en sous faces ? et c'est bien uniquement en sous-sol et les plancher au RDC et R+1 sont à la charge du lot reprises sur anciens .*

Q6 : *Concernant les linteaux du bâtiment 9&10, pouvez-vous préciser s'ils restent apparents ou s'ils sont destinés à être coffrés par le doublage prévu au lot 14 ?*

Q7 : *Concernant la vitrification sur chape au niveau du bâtiment 18, nous avons constaté lors de la visite sur site la présence de carrelage sous les revêtements de sol PVC existants. Pouvez-vous préciser s'il est prévu la réalisation d'une chape (acoustique ou autre) dans ces zones, ou s'il s'agit d'une erreur dans les pièces du marché ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer la localisation précise de la chape acoustique prévue au bâtiment 3, celle-ci ne figurant pas clairement sur les plans de repérage des sols fournis.*

Q8 : *Concernant les escaliers du bâtiment 6, devons-nous prévoir une prestation de vitrification dans le cadre du présent lot, ou celle-ci est-elle à la charge d'un autre lot ?*

Q9 : Lors de la visite sur site, il a été indiqué que l'école de musique devait faire l'objet de travaux de peinture. Cependant, selon le tableau des finitions et les plans, ces prestations sont mentionnées comme étant « à la charge du preneur ». Pouvez-vous confirmer la nature des prestations à prévoir pour ce bâtiment et, le cas échéant, corriger le tableau des finitions afin d'assurer la cohérence des pièces du marché ? et aussi vérifier si tout est bon pour les autres bâtiments.

Q10 : : Concernant les postes 3.1.2.1.1 relatifs aux éléments peinture sur tuyauteries, vous indiquez que la peinture concerne l'ensemble des bâtiments du projet. Pouvez-vous préciser si ces prestations doivent s'appliquer à l'intégralité des ouvrages des lot CVC, plomberie désenfumage, y compris dans les zones où aucun travail de peinture murale ne sont prévus, ou uniquement dans les zones faisant l'objet d'une intervention en peinture ? Cette précision est nécessaire afin de définir correctement le périmètre des prestations à chiffrer.

Q11 le lot échafaudage prévoit-il les moyens d'accès dans les cages d'escaliers intérieure des bâtiments ou devons nous les prévoir?

**Répondue le 30/03/2026 à 12:36:11**

Bonjour,

Question 1 : le poste 3.1.2.1.2 "Peinture intumescente sur ouvrages de structures métalliques existants" est précisé en unité en "Pm" (pour mémoire). Ces peintures ne sont pas à charge du présent lot mais du lot "Reprises sur anciens"

Question 2 : D'une façon générale, tous les plafonds parement plaques de plâtre sont en finition à charge du lot "peinture" de part la hauteur des locaux en intervention (sauf bâtiments 18 / 10 et 01).

Les finitions murales ne sont pas à prévoir pour les locaux :

- du salon de thé (bât 1 / 2)
- de la Picobrasserie (bât 2)
- de l'atelier cycles (bât 2)
- du magasin seconde main (N-1 rez de jardin bât 9)
- de l'espace de location (N1-1 rez de jardin bât 9) attention des locaux annexes de cuisine, vestiaires sanitaires devront être peints
- de l'école de musique (R0 du bât 9)
- des locaux de bureaux (R1 du bât 9)

Dans ces parties de bâtiment, les peintures murales des parties communes devront néanmoins être réalisées et à charge du lot "Peinture".

Dans le bâtiment 03 : intégralité des peintures (murs / plafonds)

Dans le bâtiment 18 : aucune peinture

Dans le bâtiment 10 : aucune peinture

Dans le bâtiment 06 : intégralité des peintures (murs / plafonds)

Dans le bâtiment 07 : intégralité des peintures (murs / plafonds)

Question 3 : les peintures sur l'intégralité des ouvrages bois sont à prévoir au lot 18 "Peintures", y compris dans les zones / locaux où les peintures murales sont à prévoir par les utilisateurs.

Question 4 : Oui : ouvrages relatifs à l'accessibilité PMR pour les escaliers métalliques à charge du lot "Métallerie - serrurerie"

Question 5 : suivre les prescriptions et localisation prévues à l'article 3.1.2.1.3 "Peinture

anticorrosion" du CCTP

Question 6 : les linteaux métalliques au dessus des châssis sont destinés à rester apparents et doivent être peints par le lot 18 "Peintures"

Question 7 : la vitrification sur chape est à charge du lot 16 "Carrelages" en charge de réalisation des nouvelles chapes (additif en cours).

La vitrification du plancher béton existant pour le bâtiment 18 est à charge du lot Peinture, après dépose éventuelle des sols souples existants par le lot "Reprises sur anciens". Il n'y a pas de chape acoustique à réaliser pour le bâtiment 18.

Pour le bâtiment 3 : il est à prévoir une chape acoustique sur la totalité du plancher intermédiaire de la mezzanine (niveau intermédiaire) et la totalité du plancher du niveau 1.

Question 8 : non, à charge du lot "Menuiserie intérieure", ART 3.1.3.9.2.

Question 9 : voir réponse à la question 2 (seules les peintures sur murs ne sont pas à prévoir)

Question 10 : oui dans l'intégralité des zones

Question 11 : le lot échafaudages d'intervient que pour les lots extérieurs. Le lot "Peintures" doit prévoir tous ses moyens d'interventions pour effectuer ses travaux (gazelles, échafaudages, moyens d'intervention divers de manière classique et habituel pour travaille en toute autonomie)

Cordialement,

---

**Question n° 39** Posée le 26/03/2026 à 15:15:38

Bonjour, Concernant le lot 08 : à l'intérieur du bâtiment 9, il est prévu un enduit correcteur thermique sur les piliers en pierre. Nous avons compris que ceux ci devaient être rénovés pour être laissés visible. Pouvez vous confirmer l'une ou l'autre prestation ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:31:36

Bonjour,

Nous vous confirmons la présence d'un enduit correcteur thermique fin permettant le maintien du dessin des pilastres et corniches existants.

Cordialement,

---

**Question n° 38** Posée le 26/03/2026 à 14:11:47

LOT PEINTURE

Bonjour dans le tableau de finition lorsque vous indiquez, pour les finitions en plafonds : doublage placo Phonique ou structure et dalle béton existante pouvez vous préciser si nous devons une finition peinture ?

D'avance merci.

Répondue le 30/03/2026 à 12:29:44

Bonjour,

Il s'agit du plafond "Rénomince" du plâtrier qui doit être réalisé dans les "caissons" de poutres de structure de structure existante.

Ce plafond étant réalisé à la fois dans des locaux communs dont les peintures murales sont à réaliser et dans des locaux dont les peintures murales sont à la charge des utilisateurs, nous

souhaitons que l'ensemble de ces plafonds sont peints.

Cordialement,

---

**Question n° 37** Posée le 26/03/2026 à 11:10:08

LOT N° PEINTURE

Devons nous une finition pour les plafonds du bâtiment 18 sachant que les peinture des murs sont hors marché ?

Répondue le 30/03/2026 à 12:28:12

Bonjour,

Pour le bâtiment 18, il n'est pas à prévoir de peinture de finition pour les plafonds.

Cordialement,

---

**Question n° 36** Posée le 26/03/2026 à 10:04:27

Bonjour, le DPGF joint au dossier de consultation est détaillé bâtiment par bâtiment, pouvez-vous nous fournir un plan qui localise précisément ceux-ci exemple bâtiments 1 et 2 ? 9 et 10 ?...

D'avance merci.

Répondue le 30/03/2026 à 12:27:12

Bonjour,

Vous trouverez cette numérotation en plan sur le plan masse dans les pièces graphiques architecte "DCE00.000a-PLAN MASSE". La numérotation est également présente sur l'axonométrie du cartouche des pièces graphiques architecte.

Cordialement,

---

**Question n° 35** Posée le 26/03/2026 à 09:47:29

LOT N°18-PEINTURES

Bonjour, concernant le tableau de finitions, celui-ci est incomplet, des cases ne sont pas renseignées, surtout pour les plafonds, pouvez-vous, pouvez vous le compléter?

Lorsqu'il est indiqué dans ce même tableau : hors marché ou à la charge du preneur, pouvez-vous confirmer que nous ne devons pas prendre en compte ces locaux dans notre devis ? Que devons nous prendre en compte lorsqu'il est simplement indiqué dans ce tableau pour murs : parois coupe feu ?

Répondue le 30/03/2026 à 13:47:47

Bonjour,

Voir réponse à la question 45.

Nous vous confirmons que les peinture ne sont pas à prévoir lorsqu'il est indiqué "hors marché" ou "à la charge du preneur".

Cordialement,

---

**Question n° 34** Posée le 25/03/2026 à 16:17:38

Lot 13 Serrurerie Métallerie

Le garde corps situé sur le mur d'échiffre de l'escalier extérieur du bâtiment 9 (fichier joint) n'apparaît pas au CCTP, est-il à la charge du lot Serrurerie ?

*L'escalier de l'espace de vente magasins 2d mains (fichier joint) n'apparaît pas au CCTP, est-il à la charge du lot Serrurerie (le garde corps GCE 1 de cet escalier est lui au CCTP : 3.1.3.1.3). Il semblerait qu'il manque une partie des coupes du bâtiment 9 dans les pièces graphiques notamment la coupe 09 E, est-il possible de l'ajouter au DCE ?*

*Cordialement.*

Fichier transmis : Classeur3.pdf

**Répondue le 30/03/2026 à 12:24:18**

*Bonjour,*

*Le garde corps situé sur le mur d'échiffre de l'escalier extérieur du bâtiment 9 (nouveau garde corps sur cour "espace de location") est à charge du lot 13 "Métallerie - serrurerie". Il s'inscrit dans l'article 3.1.3.1.2 « Restauration de gardes corps existants sur cour de livraison du magasin seconde main - bâtiment (9) », dans lequel va figurer un complément sur l'article en particulier la fourniture et pose de nouveaux gardes corps pour cette localisation. (additif en cours)*

*La coupe 09\_E se trouve dans le document DCE00.300\_COUPES GENERALES*

*Cordialement,*

---

**Question n° 33** Posée le 25/03/2026 à 11:17:22

*Questions pour lot N°15 : Menuiserie intérieure :*

*3.1.3.17.1 - Parements d'habillages en contreplaqué 15 mm : Il est mentionné au CCTP " localisation non limitative suivant plans de repérage de l'architecte", pas de plans de repérage, difficile à déterminer ou cela commence et ou cela fini, pas d'indications suffisantes pour quantifier. A quelle hauteur prévoit on ces habillages ? Faut-il en prévoir aux impostes des portes ?*

*3.1.3.16.1 - Revêtement mural intérieur acoustique : Quelle dimension en hauteur des ce ces panneaux ?*

*3.1.3.8.2 - Plancher de scène : Il est mentionné plancher scène sur les plans, il y a également du plancher scénique dans le SAS de déchargement, que faut il prévoir en plus pour la scène ? Il est dit hêtre et plus loin chêne, que faut-il retenir ?*

*Merci d'avance*

*Bien cordialement,*

**Répondue le 26/03/2026 à 11:30:35**

*Bonjour,*

*3.1.3.17.1. : les parements d'habillages sont ceux localisés à l'article (toute hauteur) et en renvoi au plan de l'architecte dans le cas où la localisation qui n'est pas limitative serait incomplète. Les parements sont clairement repris sur les plans architecte*

*3.1.3.16.1 : sur toute la hauteur des parois murales concernées*

*3,1,3,8,2,2 : oui le plancher scénique est également à prévoir dans le "sas de déchargement ESPACE DE DIFFUSION"*

*Cordialement,*

---

**Question n° 32** Posée le 25/03/2026 à 10:53:16

*Questions lot N°09 : Menuiseries extérieures bois :*

*1 – Quand il est demandé une serrure à fouillot il faut prévoir une béquille, n'est ce pas un double emploi avec la barre de tirage ? Ou faut-il prévoir une serrure sans fouillot c'est à dire*

sans bec de cane, condamnation seulement avec une clé ?  
2 - Nous ne démontons que les baies qui concerne que notre lot ?  
Merci d'avance

Répondue le 26/03/2026 à 11:28:56

Bonjour,

1- Voir réponse à la question n°23  
2- Oui voir précisions et localisations ART 3.1.2.1.1 "Dépose en démolition de menuiseries extérieures et prestations associées"

Cordialement,

---

**Question n° 31** Posée le 25/03/2026 à 09:41:45

Lot 13 Serrurerie

3.1.3.2.5 Le CCTP décrit un portail coulissant motorisé entre les bâtiments 3 et 18 (plaine).  
Concernant le portail coulissant Bayard (manuel) représenté dans votre carnet de détail serrurerie (DCE00.1708), celui-ci n'apparaît pas de le CCTP ni la DPGF, est-il à la charge du lot Serrurerie ?

Cordialement.

Répondue le 26/03/2026 à 11:25:19

Bonjour,

Voir réponse à la question n°18.

Cordialement,

---

**Question n° 30** Posée le 25/03/2026 à 09:07:37

bonjour,

Qui doit les cassettes aluminium laqué sur les façades du Bâtiment 3\_pisé ?  
je ne les trouve dans aucun CCTP.

Merci

Fichier transmis : Reperagecassettes-BAT3\_pise.pdf

Répondue le 26/03/2026 à 11:22:34

Bonjour,

Ces ensembles qui doivent être d'aspect strictement similaires aux ensembles menuisés auxquels ils sont rattachés sont repris à l'article 3.1.2.6.55 " Bâtiment (3) NEUF Pisé – ensembles menuisés aluminium courants fixes avec Edr opaques " du lot 11 "Menuiseries extérieures aluminium".

Cordialement,

---

**Question n° 29** Posée le 24/03/2026 à 15:45:42

Bonjour , pour le lot 13 et pour plus de lisibilité , est il possible d'obtenir la maquette BIM du site tel que l'IFC ? . Avez vous la possibilité de nous communiquer un DQE permettant la vérification des métrés demandés ? merci

Répondue le 26/03/2026 à 11:20:50

Bonjour,

Les maquettes IFC sont fournies dans le dossier de consultation (voir dossier démarche BIM).  
Les DQE ne sont pas fournis.

Cordialement

---

**Question n° 28** Posée le 24/03/2026 à 12:01:29

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif à La Macérienne, nous vous remercions pour l'opportunité qui nous est donnée de participer à cette consultation.

Cependant, au regard de la complexité du projet et afin de pouvoir vous remettre une réponse complète, qualitative et parfaitement conforme à vos attentes, nous souhaiterions savoir s'il vous serait possible d'accorder un report du délai de remise de l'offre du lot 19 et lot 25 au 29/04/2026 au lieu du 15/04/2026.

Ce délai supplémentaire nous permettrait de finaliser notre proposition dans les meilleures conditions, en intégrant l'ensemble des éléments techniques et administratifs requis.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier cette demande et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Répondue le 21/04/2026 à 17:35:52

Vu.

---

**Question n° 27** Posée le 24/03/2026 à 11:52:48

Bonjour :

Concernant le lot 08 : Nous devons fournir les clés de tirants manquantes sur les bâtiments. Cette prestation ne fait pas partie des compétences du lot et devra être soustraité, est il donc possible de passer ces articles au lot 12 , ferronnerie patrimoniale ?

Répondue le 26/03/2026 à 11:19:21

Bonjour,

Les clés de tirant manquantes sont bien prévues en fourniture au lot 12 "Ferronnerie patrimoniale" à l'article 3.1.3.2.2 "Restauration et remise en peinture des clefs, linteaux et ouvrages de ferronnerie existants et inscrits en façades" et seront à sceller par le présent lot 08 "Maçonneries"

Cordialement,

---

**Question n° 26** Posée le 24/03/2026 à 10:04:36

Lot 13 Serrurerie Métallerie

Dans le carnet de détail DCE00.1702 figure un escalier LT (bât 01) qui n'apparait pas dans la DPGF, est-il à la charge du lot Serrurerie ?

Cordialement.

Répondue le 26/03/2026 à 11:17:41

Bonjour,

Oui => ajouté à l'additif DCE en cours

Cordialement,

---

**Question n° 25** Posée le 23/03/2026 à 18:01:42

Bonjour, Pourriez-vous nous renvoyer la G2AVP indice 2 du bâtiment 3. Dans l'état impossible à ouvrir. Merci. Bien cordialement.

Répondue le 26/03/2026 à 11:16:14

Bonjour,

Voir additif 03 ajouté au DCE

Cordialement,

---

**Question n° 24** Posée le 23/03/2026 à 17:38:47

Bonsoir,

- Lors de la visite, nous avons visité une galerie technique, or celle-ci n'apparaît pas sur les plans. Pouvez vous svp nous indiquer si des prestations sont prévues dans cette zone ?
- Sur le plan IMPLANTATION CFO/CFA - BÂT. 9/10 NIVEAUX S1, il n'y pas de luminaires prévus dans les zones de location et salle de réunion. Pouvez vous svp nous confirmer cet élément ?
- Dans les coques vides, devons nous prévoir la fourniture des tableaux divisionnaires ?
- Dans les coques vides, lorsqu'il est indiqué « Lorsque qu'un preneur prene possession du local », que devons-nous prévoir ? Matériel et/ou câblage ? Mesures conservatoires ?

Vous remerciant,

Question modifiée par la collectivité

Bonsoir,

- 1- Lors de la visite, nous avons visité une galerie technique, or celle-ci n'apparaît pas sur les plans. Pouvez vous svp nous indiquer si des prestations sont prévues dans cette zone?
- 2- Sur le plan IMPLANTATION CFO/CFA - BÂT. 9/10 NIVEAUX S1, il n'y pas de luminaires prévus dans les zones de location et salle de réunion. Pouvez vous svp nous confirmer cet élément ?
- 3- Dans les coques vides, devons nous prévoir la fourniture des tableaux divisionnaires ?
- 4- Dans les coques vides, lorsqu'il est indiqué « Lorsque qu'un preneur prene possession du local », que devons-nous prévoir ? Matériel et/ou câblage ? Mesures conservatoires ?

Vous remerciant,

Répondue le 26/03/2026 à 11:11:29

Bonjour,

1- La galerie technique est représentée dans le CCTP lot 2, p6. En effet, la galerie fera l'objet d'un curage/purge/nettoyage (art.4.6.7.4.) Le plancher haut et coupe de la galerie sont représentés sur le plan 10.201-437-DCE - STR -001. Après curage haute pression de la sous face du plancher (lot 2) un sablage et mise en peinture anti-corrosion est prévue au lot 18.

2- Dans la salle de location, des luminaires sont prévus, voir plan  
437-DCE-CET-19.ELE-PLN-B9.10-Mezz-10.600.3-0-

3- Oui les TD sont à prévoir

4- Voir CCTP/DPGF pour les prestations à inclure dans les coques vides.

Cordialement,

---

**Question n° 23** Posée le 23/03/2026 à 17:20:58

Bonjour,

Questions pour le lot N°09 : Menuiseries extérieures bois :

1 – Contrôle d'accès : Qui le gère et comment est-il géré ? Que faut-il prévoir ?

2 – Pour les fermes portes, faut-il les prévoir en applique ou bien encastrés ? Les prix sont du simple au double.

2 – Quand il est demandé une serrure à fouillot il faut prévoir une béquille, n'est ce pas un double emploi avec la barre de tirage ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 26/03/2026 à 11:09:11

Bonjour,

1 / Voir prescriptions du lot "Electricité" (prévoir néanmoins les gâches électriques compatibles avec le contrôle d'accès de l'électricien

2/ Prévoir des fermes portes en applique

3/ Pas de fouillot nécessaire si barre antipanique

Cordialement,

---

**Question n° 22** Posée le 23/03/2026 à 17:09:20

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

3.1.3.13.1 - Plinthes en médium hydro :

Nous avons bien pris note qu'il fallait prévoir des plinthes bois au droit des locaux disposant d'un sol souple ou béton poncé en état futur mais devons-nous en prévoir sur les types de sols ci-dessous :

1 - Dalle béton sous face nervuré dito existant + chape acoustique avec finition vernis ?

2 - Dalle béton Quartzé +Sol Epoxidique Terrazzo ?

3 - Dalle béton poli avec agrégats du site ?

4 - Dalle béton+parquet scénique ?

4 - Dalle existante + Parquet\_Etat sanitaire à réaliser + reprise nécessaire + finition (R+2 du bâtiment 06)

3.1.3.5 - Portes de placards coulissantes : Il ne sera pas possible de trouver des placards du commerce en panneau CP Pin de chez ROLPIN, pouvons-nous prévoir des façades du commerce type SOGAL ou autre en panneaux mélaminé décor bois ?

3.1.3.6 - Portes de placards pliantes : Il ne sera pas possible de trouver des placards du commerce en panneau CP Pin de chez ROLPIN, pouvons-nous prévoir des façades du commerce type SOGAL ou autre en panneaux mélaminé décor bois ?

3.1.3.7 - Aménagements de placards : Combien de rayons devons-nous prévoir sur la hauteur ?  
Tous les placards sont-ils à aménager ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 26/03/2026 à 11:07:14

Bonjour,

ART 3.13.13.1 : Les plinthes médium hydro sont à prévoir dans tous les locaux aménagés (SAUF bâtiment 1 / 18 / 10) et qui ne reçoivent pas de plinthes carrelées ou de relevés en plinthes associés au sols souples selon les préconisations du CCTP du lot 17 "Revêtements de sols souples"

ART 3.1.3.5 : Prévoir des portes de placards coulissantes "à façon" avec parement ROLPIN

ART 3.1.3.6. : Prévoir des portes de placards pliantes "à façon" avec parement ROLPIN

ART 3.1.3.7 : Prévoir le nombre d'étagères nécessaire pour aménager des compartiments de hauteur 37 cm environ.

Confer localisation à l'article (« Accueil / vestiaire » / « Salle d'essais » PELLICULE - bâtiment 2)

Cordialement,

---

**Question n° 21** Posée le 23/03/2026 à 08:47:54

Lot 13 Métallerie Serrurerie

3.1.2.4.3 Les portes d'accès des locaux transfo sont-elles bien à prévoir CF1/2 h comme indiqué sur plan DCE00.1000 ?

3.1.3.5 Le CCTP décrit des portes "sans exigence au feu ou de degré CF 1/2 h" alors qu'il est indiqué PF 1/2h pour les portes des locaux OM commun sur plan DCE00.1000.Faut-il prévoir du PF 1/2h sur l'ensemble des portes (y compris les portes du bâtiment 7 : local OM et Espace de location) ?

Cordialement.

Répondue le 26/03/2026 à 11:05:05

Bonjour,

ART 3.1.2.4.3 : oui les portes des deux postes transfo doivent être CF 1/2 h

ART 3.1.3.5 : les portes seront PF 1/2 h

Cordialement,

---

**Question n° 20** Posée le 20/03/2026 à 15:27:06

Bonjour,

Questions pour le lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Blocs portes intérieurs en général :

1 - Les portes avec quincaillerie de Type Q2V-E sont elles bien des portes DAS ?

2 - Pour les portes avec quincaillerie de Type Q2V-E et dispositif de contrôle d'accès (Badge) celles-ci sont donc à prévoir en DAS asservi fermée ?

3 – Pour les finitions des ouvrants :

ROLPIN : S'agit-il d'un placage Pin Maritime ? Autre ? Merci de préciser

4 – Aucun oculus à prévoir ? Pas d'indications au tableau de portes

5 – Que devons nous prévoir sur les portes avec dispositif contrôle d'accès (Badge et badge + clavier) ? Gâche électrique ? Autre ? Merci de préciser

Ouvrages de gaines techniques :

6 – Pour les portes des gaines techniques CF ½ h pliante à 4 parties, nous ne connaissons pas de fabricant qui possède un PV feu pour ce genre de réalisation, auriez vous un fabricant à nous communiquer ou si non, devons nous partir sur des portes battantes avec PV feu ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

**Répondue le 26/03/2026 à 11:03:26**

Bonjour,

1/ Ne pas confondre les portes de recouvrement de circulation (maintien en position ouverte) et les portes simple action avec système de condamnation et avec ou sans contrôle d'accès.

2/ Dans le Tableau des blocs portes intérieurs, les corrections sont apportées en conséquence (confer doc "02 - 24.776 DCE CHARLEVILLE M. - La Macérienne - L15 Menuiserie intérieure Annexe 1 TBPI Ind B" joint à l'additif DCE en cours

3/ Oui

4/ Oculus à prévoir sur le vantail principal des portes d'enclouement d'escalier qui ne sont pas vitrées

5/ Prévoir des gâches électriques compatibles avec les lecteurs de badges de l'électricien

6/ Prévoir des portes de gaines techniques battantes classiques avec PV feu

Cordialement,

---

**Question n° 19** Posée le 20/03/2026 à 12:10:13

bonjour,

La Macérienne - L11 Menuiseries extérieures aluminium Ind A\_V2

3.1.4 Bardage métallique extérieur non isolé

3.1.4.1.4 Peau extérieure

Fourniture et mise en œuvre de la peau extérieure du bardage, constituée profils type Larson A2

Cassettes de chez Alucoil

ou équivalent, avec raidisseurs, en modules / dimensions maximales 1350 x 3400 mm

concernant ce poste, nous avons remarqué qu'il y avait plusieurs types de bardages de représentés sur le carnet de détail ainsi que sur les façades, cependant il n'y a qu'un type de décrit dans le CCTP.

Pouvez-vous préciser quel modèle souhaitez-vous pour le bardage en tôle ondulée et celui de l'Edicule qui ainsi différent ?

Serait-il possible aussi d'avoir le RAL souhaité ? ainsi que pour les menuiseries Ext. Alu

merci

cordialement

Fichier transmis : Document1.pdf

**Répondue le 26/03/2026 à 11:01:01**

Bonjour,

Cordialement,

---

**Question n° 18** Posée le 20/03/2026 à 11:58:47

Question au lot 13 Métallerie-Serrurerie

Au droit de l'accès par le parc Bayard, il est décrit des garde-corps GCE2 (poste 3.1.3.1.4) au droit de la rampe, de l'emmarchement et jusqu'au bâtiment 9 (page 31 du CCTP), combiné au droit de la Meuse avec un garde-corps GCE 4 à barreaudage + soubassement plein (poste 3.1.3.1.6).

Dans le carnet de détails Serrurerie n° 1708, en dernière page, on voit une vue de cet accès où il est écrit "Portail roulant à manoeuvre manuelle".

Que doit-on chiffrer : un garde-corps GEC4 ou un portail manuel ?

Merci pour votre réponse

Répondue le 26/03/2026 à 10:58:35

Bonjour,

Garde corps plein + portail manuel

Art 3.1.3.1.4 "Gardes corps extérieurs type GCE 2 : gardes corps à remplissage plein opaque" :

=> Les gardes corps évoqués sont bien à reprendre à cet article. Pour le portail, il s'agit d'un portail coulissant manuel hauteur indicative 2,00 m réalisé sur le même principe que le portail de l'article 3.1.3.2.5 "Portail coulissant motorisé" SAUF que celui-ci sera manuel.

La distinction entre les 2 portails sera faite dans l'additif DCE en cours et par un poste différencié dans la nouvelle DPGF associé au lot 13.

Cordialement,

Fichier transmis : 26T17A13Reponsequestionn18du20032026.pdf

---

**Question n° 17** Posée le 20/03/2026 à 10:06:31

Bonjour,

Lot 13 Métallerie Serrurerie

3.1.2.3.3 /4 /5 : Les largeurs des escaliers en réemploi du bât 9 (1020 mm existants) sont inférieures aux largeurs indiquées sur les plans des bât. 18 et 2 (1300 et 1200 mm), faut-il prévoir des escaliers neufs ?

3.1.2.5.2 : Pouvez-vous nous confirmer la position du rideau métallique du bât. 3 car introuvable sur plan.

3.1.2.1.2 : La mise en conformité de la main courante bois cintrée du garde corps existant du bât. 6 est elle maintenue au marché ?

3.1.3.6.2 : Avez-vous un numéro de RAL à nous communiquer concernant le laquage des panneaux de toiture ?

Cordialement.

Répondue le 26/03/2026 à 10:53:21

Bonjour,

Non, nous allons adapter notre dessin aux escaliers de réemploi avec une largeur de 102cm - 1UP pour le dossier marché

Il s'agit d'une erreur de localisation : pas de rideau métallique à prévoir dans le bâtiment 3 mais uniquement dans le bâtiment 5.

3.1.2.1.2 Mains courantes intérieures MCI 2 : cet article doit être supprimé, on ne modifie pas le garde-corps de l'escalier existant du bâtiment 6.

RAL 130 70 20 - A CONFIRMER AVEC L'architecte du patrimoine + SUR ECHANTILLONS EN CHANTIER

Cordialement,

---

**Question n° 16** Posée le 20/03/2026 à 09:53:37

Conflit entre CCTP Lot 23 VRD et lot 13 Métallerie-Serrurerie

Bonjour

Dans le CCTP du lot 13 Métallerie-Serrurerie, il est décrit la fourniture de l'ensemble clôture/portail/portillon entre le bâtiment 3 et la plaine. Mais dans le CCTP du lot 23 VRD, cet ensemble clôture/portail/portillon est également à leur charge.

Pouvez-vous nous confirmer quel lot (13 ou 23) doit cet ensemble clôture/portail/portillon ?

Si cet ensemble est à la charge du lot 13, le chiffrage doit prévoir les fondations SAUF pour le portillon, décrit à la charge du lot 03 : pourquoi juste le portillon au lot 3 alors qu'il fait partie de l'ensemble clôture+portail+portillon ? Qui doit les fondations de l'ensemble ?

Merci pour votre réponse  
Cordialement

Répondue le 26/03/2026 à 10:51:25

Bonjour,

Ces ouvrages figurent au lot 13 « Métallerie- serrurerie » plutôt qu'à l'aménageur, en particulier pour des questions de rendu, compositions et teintes.

Dans le CCTP, les terrassements et fondations sont bien prévus au lot « Métallerie – serrurerie »

Le portillon doit également être prévu par lot 13.

Cordialement,

---

**Question n° 15** Posée le 20/03/2026 à 09:33:47

Bonjour,

Lot 10 MEN. EXT. ACIER/VERRIERE:

Art 3.1.2.3.4 Porte métallique demandé coulissante 3 vtx au cctp mais sur les plans dessiner en 2 vantaux ouverture extérieure avec fixe latéral.

Que devons-nous considérer?

Merci d'avance.

Répondue le 26/03/2026 à 10:50:04

Bonjour,

Vous devez considérer 2 VANTAUX + FIXE LATERAL

La porte existante et son système de rail extérieur en partie haute doit bien être déposés dans le cadre des travaux du présent lot.

Cordialement,

---

**Question n° 14** Posée le 20/03/2026 à 07:16:02

Bonjour,  
lot 24 Aménagement extérieur  
Vous demandez dans le DPGF un prix pour mémoire de revêtement de surfaces, pouvez vous préciser vos attentes.  
Cordialement

Répondue le 21/04/2026 à 17:36:44

Il s'agit d'une erreur dans la DPGF. L'ensemble des revêtements de surfaces minérales sont au lot VRD.

---

**Question n° 13** Posée le 18/03/2026 à 14:14:57

Bonjour  
Veuillez trouver ci-joint une question concernant un conflit en le CCTP 03 Gros-Œuvre-charpente et le CCTP 13 Métallerie-Serrurerie où la fourniture des structures des escaliers/paliers/passereles sont décrites dans les 2 CCTP.  
Merci pour votre réponse  
Cordialement

Fichier transmis : QuestionConflitentreCCTP03et13.pdf

Répondue le 26/03/2026 à 10:48:01

Bonjour,  
  
Les escaliers ou structures métalliques à charge du lot 3 figurent sur les plans de structure série "STR", les autres sont au lot métallerie.  
Seules les structures de l'escalier du Passage Protin 2 et de la passerelle de liaison "passage Protin 2 / bâtiment 5" sont à charge du lot 03. Les autres structures des escaliers sont à charge du lot 13 "Métallerie - serrurerie", avec les caillebotis, marches, gardes corps et mains courantes ainsi que tous autres ouvrages décrits au CCTP du lot 13.

Cordialement,

---

**Question n° 12** Posée le 18/03/2026 à 10:22:07

Bonjour  
Veuillez trouver en pièces joints nos questions sur les emmarchements présents au bâtiment 9 et non listés au CCTP.  
Il est aussi nécessaire pour la prise de cote des escaliers, mains courantes et garde-corps d'avoir les plans DWG des niveaux et plans de coupe (les Dwg des détails au DCE ne suffisent pas).  
Peuvent-ils être ajouté au DCE?  
Merci pour vos réponses  
Cordialement

Fichier transmis : Questionsemmarchements.pdf

Répondue le 23/03/2026 à 10:53:48

Bonjour,  
  
Les escaliers du bâtiment 9 sont décrits aux articles suivants :  
3.1.2.3.1 Bâtiment (9) : Escalier monumental général "loggias" bâtiment 9  
3.1.2.3.2 Bâtiment (9) : Escalier secondaire bâtiment 9  
Du CCTP lot 13 « Métallerie – serrurerie »

Cordialement,

---

**Question n° 11** Posée le 17/03/2026 à 17:46:11

Bonjour,

Il est prévu, dans le CCTP du lot 21-CVCD, un certain nombre de consignation et de dépose. Or, les CCTP des lots 1 & 2 prévoient également des prestations similaires. Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des prestations de dépose relève bien des lots 1 et 2, et qu'aucune dépose n'est à la charge du lot 21 CVCD ?

Cordialement

Répondue le 23/03/2026 à 10:47:01

Bonjour,

Non. Suivant l'article 13.3.1 du CCTP Lot 21, le titulaire du lot aura en charge "la dépose et l'enlèvement de l'ensemble des réseaux et équipements abandonnés, et ceci afin d'obtenir une installation entièrement restructurée et ne comportant aucun élément désaffecté".

Cordialement,

---

**Question n° 10** Posée le 17/03/2026 à 16:02:39

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe la liste de nos questions concernant le lot 13 Métallerie-Serrurerie.

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Fichier transmis : Questionssurlelot13Metallerie.pdf

Répondue le 26/03/2026 à 10:44:41

Bonjour,

1- Pouvez-vous fournir les plans DWG des plans de niveaux et coupes des bâtiments ?

Les plans DWG ont été ajoutés le 23/03/2026 - alerte le même jour.

2-Escalier intérieur Passage Protin 2 :

En page 26 du poste 3.1.2.3, le garde-corps du palier haut desservant au R2 l'Espace Diffusion est décrit en plein GCI 2 alors qu'on voit un garde-corps à barreaudage sur les plans, donc type GCI 1. De quel type doit-on chiffrer ce garde-corps ?

A chiffrer en garde-corps à barreaudage comme dito la représentation graphique.

3- Bâtiment Annexe Postes Transfo/Locaux OM :

=> Avez-vous des fiches techniques des éléments à fournir dans les fosses : poste 3.1.2.4.2 plaques de couverture de fosse et poste 3.1.2.4.4 la grille pare-feu/galets et rails.

Les ouvrages devront respecter les dispositions données dans le GUIDE PRATIQUE « Réalisation de postes HTA/BT de distribution publique » - FASCICULE n°4 : poste en immeuble » de SéQuélec en date du 26/09/2025 et toute version plus récente éventuelle...) Et qui renvoie aux normes en vigueur pour la constitution et la réalisation des ouvrages

Un extrait de ce document est présent sur les plans archi suivant: DCE00.1000-BAT OM.

4-Garde-corps à restaurer :

Il est décrit au poste 3.1.3.1.2 la restauration du garde-corps de la cour du magasin second main. Or on retrouve sur les perspectives le même garde-corps dans la cour espace location. Doit-on le prévoir également ?

Le garde-corps décrit au LOT 13 dans la cour du magasin second main est existant. Il n'y a pas de garde-corps existant dans la cour « espace de location ». Ils sont donc à prévoir neufs, identique à ceux de la cour « magasin de seconde-main ». Un linéaire existant est disponible en façade Nord du bâtiment 9.

ART 3.1.3.1.2 « Restauration de gardes corps existants sur cour de livraison du magasin seconde main - bâtiment (9) » => localisation modifiés

+ ajout de précision concernant la fourniture des nouveaux GC cour « espace de location »  
Dans l'additif DCE en cours de rédaction.

5- Garde-corps GCE 1 :

Je ne localise pas le garde-corps droits et inclinés au droit des rampes et perrons jouxtant le passage Protin 2 au bâtiment 2 – décrit au poste 3.1.3.1.3.

Pouvez-vous me préciser où peut-on voir ce garde-corps sur les plans ?

sur la pièce « DCE\_an01.8 » (perspectives), la hauteur de dénivelé des espaces extérieurs ne nécessite plus la réalisation de gardes corps.

6- Garde-corps extérieurs au poste 3.1.3.1.4 :

Il est décrit en page 31 du CCTP un garde-corps plein en terrasse du bâtiment 10. Or sur les coupes, c'est un garde-corps en béton avec appui en bois.

Doit-on chiffrer un garde-corps plein ou ce garde-corps n'est finalement pas à notre lot ?

Il n'y a en effet pas de garde corps en métal sur la terrasse du bâtiment 10.

7-Accès SAS turbines du bâtiment 10 :

Nous devons l'escalier, garde-corps et paliers de cet accès vers le S1 du bâtiment 10.

Que représente sur plan l'avancée (en béton je suppose) longeant le bâtiment 10.

Doit-on équiper cette avancée (en rouge ci-dessous) d'un garde-corps ?

Les prestations décrites à l'article 3.1.3.3.4 concernent l'escalier extérieur d'accès entre la rue Tirman et le « sas d'accès turbines bâtiment 9 ». L'avancée extérieure longeant la façade Sud du bâtiment 10 est une coursive existante qui n'est pas équipée de garde-corps. Voir le détail DCE\_03\_400\_Demolitions\_Enveloppe\_Batiments\_9\_10 page 23/42

8- Grilles d'amenées d'air du poste 3.1.3.7.1 :

En page 46 du CCTP, il est mentionné que la localisation et les débits d'amenées d'air en façade sont à prendre sur les plans techniques du lot CVC.

Sur les plans « 437\_DCE\_CET\_21.CVC\_PLN\_B02 / B03 et B05... » : nous n'avons localisé aucune amenée d'air. Est-ce correct ?

Sur le plan 437\_DCE\_CET\_21.CVC\_PLN\_B06, nous avons localisé 3 grilles potentielles en façade avenue Tirman. Est-ce correct ? Si c'est bien le cas, les dimensions seront fixées par

la dimension des soupiraux existants mais il serait bon de connaître les débits attendus pour vérification.

Sur le plan 437\_DCE\_CET\_21.CVC\_PLN\_B09, nous avons localisé 4 grilles potentielles (2 côté cour anglaise + 2 en façade avenue Tirman). Est-ce correct ? Si c'est bien le cas, les dimensions des 2 grilles côté rue seront fixées par la dimension des soupiraux existants mais il serait bon de connaître les débits attendus pour vérification. Par ailleurs, il y a 3 soupiraux sur plan, le 3ème sera-t-il aussi équipée d'une grille ou pas ?

Et il y a une amenée d'air clairement localisée en terrasse au niveau de la salle restaurant.

On peut y lire une dimension de 600 x 550mm. Il nous faudrait là aussi les débits pour vérification.

Pour le bâtiment 6, les trois grilles en soubassement côté avenue Tirman sont à prévoir par le LOT 13, derrière les grilles en ferronnerie existantes ou à créer prévues au LOT 12. Pour le bâtiment 9, seules deux grilles en soubassement côté avenue Tirman sont à prévoir par le LOT 13, derrière les barreaudages en ferronnerie existants.

Le troisième soupirail n'est pas équipé de grille mais d'un châssis vitré(9)/Type 8 prévu au LOT 11.

La ventilation étant du type double flux, chaque CTA devra pouvoir prendre de l'air depuis un amenée d'air. Celles-ci seront dimensionnées selon les besoins de chaque CTA.

L'entreprise prévoit le nombre de grille d'amenée/rejet d'air nécessaires au bon fonctionnement des installations. Les débits d'air sont référencés dans le tableau de données de base des différents locaux et dans le chapitre traitement d'air.

Cordialement,

Fichier transmis : 26T17A13Reponsequestionn4du17032026.pdf

---

**Question n° 9**

Posée le 17/03/2026 à 12:07:58

Bonjour,

Pouvez vous m'indiquer où se trouve le plan de repérage du contrôle d'accès du BET ? pour savoir quelle quincaillerie nous devons prévoir sur nos ouvrages.

Merci

Fichier transmis : Document2.pdf

Répondue le 23/03/2026 à 10:43:15

Bonjour,

Les contrôle d'accès sont indiqués dans le tableau de nomenclature des menuiseries extérieures : DCE\_01\_104\_ Nomenclature menuiseries\_bâtiments existants ». Il n'y a pas de nomenclature des menuiseries extérieures autre que les différents types de menuiseries extérieures numérotée dans les CCTP.

En complément, les contrôles d'accès apparaissent bien sur les plans DCE 10.600 Electricité.

Cordialement,

**Question n° 8**

Posée le 16/03/2026 à 09:42:18

Lot n°10 Menuiseries ext. acier - verrières, art.3.1.4.1

Conservation de la structure principale. Remise en peinture = quelle prestation doit-on sur cette structure existante?

Ouvrant de désenfumage = selon cctp intégré à la verrière, composé de profil acier, ouverture vers l'extérieure / Selon plan numéro 03\_506 châssis à ventelles. Que devons-nous considérer?

Dans le DCE nous n'avons pas trouver le Rict, pouvez-vous nous le fournir?

Dans le cctp lot 10 art.2.4.3.1 Essais ainsi que dans le celui du lot 00 art.4.8.9.1 Essais = Devons-nous prévoir chaque essais pour chaque type de menuiseries, portes, verrière?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

**Question modifiée par la collectivité**

Lot n°10 Menuiseries ext. acier - verrières,

1- art.3.1.4.1 : Conservation de la structure principale. Remise en peinture = quelle prestation doit-on sur cette structure existante?

2- Ouvrant de désenfumage = selon cctp intégré à la verrière, composé de profil acier, ouverture vers l'extérieure / Selon plan numéro 03\_506 châssis à ventelles. Que devons-nous considérer?

3- Dans le DCE nous n'avons pas trouver le Rict, pouvez-vous nous le fournir?

4- Dans le cctp lot 10 art.2.4.3.1 Essais ainsi que dans le celui du lot 00 art.4.8.9.1 Essais = Devons-nous prévoir chaque essais pour chaque type de menuiseries, portes, verrière?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Répondue le 26/03/2026 à 10:21:40

Bonjour,

1- Préparation des supports selon DTU 59.1 en fonction de l'état des supports.

2- Considérer le pla 03\_506 en châssis à ventelle pour respecter les modénatures de la façade.

3- RICT a jouté le 25/03/2026 - alerte le même jour.

4- Il s'agit des mêmes dispositions générales. Non : vu le nombre de châssis, des essais seront à prévoir sur les prototypes demandés et l'entreprise devra effectuer un autocontrôle après chaque ouvrage mis en œuvre. Les essais d'étanchéité à l'air permettront de trouver les points faibles dans la mise en œuvre ou la réalisation des ouvrages;

**Question n° 7**

Posée le 13/03/2026 à 15:15:16

Lot N°15 : Menuiserie intérieure :

3.1.2.14.17 : Bloc portes vitrés PF ½ h 2 vantaux \_ dim. 1.30 x 2.30 m ht \_ Q2V-B \_ Rw+C > 36 dB \_ dispositions pour « badge + clavier », cette porte est demandée à 36 dB à la DPGF mais à 39 dB au tableau de portes, que devons-nous retenir ?

3.1.2.14.18 : Bloc portes vitrés PF ½ h 2 vantaux \_ dim. 1.30 x 2.30 m ht \_ Q2V-B \_ Rw+C > 36 dB \_ dispositions pour « moleton », cette porte est demandée à 36 dB à la DPGF mais à 39 dB au tableau de portes, que devons-nous retenir ?

3.1.2.14.21 : Bloc portes vitrés PF ½ h 2 vantaux \_ dim. 1.40 x 2.30 m ht \_ Q2V-A \_ Rw+C > 39 dB, cette porte est demandée à 39 dB à la DPGF mais à 36 dB au tableau de portes, que devons-nous retenir ?

Merci d'avance

Bien cordialement,

Répondue le 17/03/2026 à 12:01:12

Bonjour,

3.1.2.14.17 : Il s'agit de la porte entre le "Dégagement Commun" et "Accueil vestiaire pellicule" => REPERE orange sur notice Acoustique donc  $Rw+C > 39$  dB dito notice et TBPI

3.1.2.14.18 : Il s'agit de la porte entre le "Dégagement Commun" et "Salle d'essai pellicule" => REPERE orange sur notice Acoustique donc  $Rw+C > 39$  dB dito notice et TBPI

3.1.2.14.21 : Il s'agit de la porte entre le "Dégagement ESPACE DE TRAVAIL" et "Salle polyvalente COWORKING" => REPERE jaune sur notice Acoustique donc  $Rw+C > 36$  dB dito notice et TBPI

Les pièces du DCE seront modifiées en conséquence par voie d'additif.

Cordialement,

---

**Question n° 6** Posée le 13/03/2026 à 12:12:31

Bonjour,

Dans le cadre de la visite obligatoire prévue pour ce marché, serait-il possible d'organiser également un créneau l'après-midi pour les entreprises venant de loin, en complément de celui prévu le matin ?

Cela permettrait de faciliter l'organisation des déplacements.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Cordialement,

Répondue le 16/03/2026 à 16:12:45

Bonjour,

Un créneau de visite supplémentaire est proposé le jeudi 26 mars 2026 à 14h00. Le RC a été mis à jour en ce sens (version n°3 du document).

Cordialement,

---

**Question n° 5** Posée le 11/03/2026 à 11:19:18

Bonjour,

Dans le RC il est demandé la certification RGE pour le lot étanchéité.

Notre société a la qualification QUALIBAT et nous voudrions savoir si nous pouvons répondre?

Vous en remerciant par avance

Bien cordialement

Répondue le 23/03/2026 à 13:57:09

Bonjour,

Certification RGE souhaitée, justification au minimum :

- d'une certification Qualibat

- de 3 références de rénovation thermique comparables (montant des travaux d'étanchéité minimum de 150 000 € HT)

Précisions apportée à l'article 14 du RC - version n°4.

Cordialement,

---

**Question n° 4** Posée le 10/03/2026 à 16:27:51

Lot N°15 : Menuiserie intérieure :

Pourriez vous nous faire parvenir le tableau des portes intérieures ainsi que le tableau des châssis vitrés intérieures au format Excel ?

Merci d'avance

Bien cordialement

Répondue le 16/03/2026 à 16:07:55

Bonjour,

Une version converti en .xlsx a été ajouté au DCE.

Cordialement,

---

**Question n° 3** Posée le 06/03/2026 à 14:26:24

Bonjour,

Concernant la visite du site, un rendez-vous est-il prévu ou pouvons-nous nous déplacer librement, en prévenant au préalable la personne en charge du suivi de ce dossier ?

Répondue le 06/03/2026 à 14:36:36

Bonjour,

Les visites sont évoquées à l'article 28 du Règlement de Consultation. Certains lots sont soumis à une visite obligatoire. Des créneaux sont réservés pour les visites obligatoires et d'autres pour les visites facultatives. Au préalable, vous devrez prendre rendez-vous auprès de Monsieur Valentin RAVARD.

Cordialement,

---

**Question n° 2** Posée le 06/03/2026 à 11:50:55

Bonjour,

Le carnet graphique est mentionné dans le cctp du lot 28 signalétique.

Merci

Répondue le 12/03/2026 à 16:06:18

Bonjour,

Le carnet graphique vient d'être ajouté au DCE ("DCE07.200\_Signaletique").

Cordialement,

---

**Question n° 1** Posée le 06/03/2026 à 10:27:17

Bonjour,

Sauf erreur de notre part nous ne trouvons pas l'annexe 1 - carnet graphique et technique. Pourriez-vous la mettre à disposition? Merci

Répondue le 06/03/2026 à 11:46:22

Bonjour,

*Ce carnet ne figure pas au sommaire. Pourriez-vous nous indiquer où avez-vous trouvé la mention de ce carnet et s'il concerne un lot en particulier?*

*Vous en remerciant par avance,  
Cordialement,*

*Sarah TICHON  
sarah.tichon@ardenne-metropole.fr*

---